

Exemples d'habitats aristocratiques sur les sites des rues Eugène-Desteuque et Ponsardin à Reims/Durocortorum

Magalie Cavé, Stéphane Sindonino, Sabine Groetembril

▶ To cite this version:

Magalie Cavé, Stéphane Sindonino, Sabine Groetembril. Exemples d'habitats aristocratiques sur les sites des rues Eugène-Desteuque et Ponsardin à Reims/Durocortorum. Gallia - Archéologie des Gaules, 2022, Reims antique, capitale de province, 79 (1), pp.169-194. 10.4000/gallia.6589. hal-03811326

HAL Id: hal-03811326 https://hal.science/hal-03811326v1

Submitted on 30 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Gallia, 79-1, 2022, p. 169-194

Exemples d'habitats aristocratiques sur les sites des rues Eugène-Desteuque et Ponsardin à Reims/Durocortorum

Magalie Cavé*, Stéphane SINDONINO** et Sabine GROETEMBRIL***

Mots-clés. *Cour, cryptoportique,* domus, *mosaïque*, opus signinum, peinture murale, péristyle, roche décorative.

Résumé. Les fouilles de la rue Eugène-Desteuque et du 6 rue Ponsardin offrent trois exemples de demeures de l'élite galloromaine. Elles occupent le quart sud-ouest de la ville du Haut-Empire, plus particulièrement la zone comprise entre l'angle sud-est du forum et la porte Cérès. Malgré un état de conservation relativement moyen étant donné l'étagement des vestiges sur plusieurs siècles, les apports à la connaissance de l'habitat aristocratique à Reims sont nombreux. Les revêtements

décorés présents sur les parois et les sols confirment la précocité et le dynamisme du développement de la ville dans les premiers temps de l'Empire. Les plans adoptés s'inspirent de modèles méditerranéens bien connus en Gaule avec des pièces, pour certaines spacieuses et chauffées, agencées autour d'une cour. La domus de la rue Ponsardin constitue, en l'état actuel des recherches, l'un des seuls exemples de cryptoportique en contexte urbain d'habitat privé. Celui-ci est composé de plusieurs ailes, percé de soupiraux et doté d'un décor peint remarquable à panneaux vert céladon et motifs soignés.

Examples of aristocratic residences on Eugène-Desteuque and Ponsardin streets sites in Reims/Durocortorum

Keywords. Courtyard, cryptoporticus, domus, mosaic, opus signinum, mural painting, peristyle, decorative rock.

Abstract. The excavations of Eugène-Desteuque street and 6 Ponsardin street offer three examples of elite Gallo-Roman residences. They occupy the south-western quarter of the Early Roman city, more particularly the area between the south-eastern corner of the forum and the Ceres gate. Despite a relatively average state of preservation, given the fact that the archaeological vestiges were spread over several centuries, the contribution to our knowledge of the aristocratic habitat in Reims is significant.

The decorated coverings on the walls and floors confirm the early and dynamic development of the city during the initial days of the Empire. The plans adopted were inspired by Mediterranean models well known in Gaul, with rooms, some of which are spacious and heated, arranged around a courtyard. The domus of the rue Ponsardin constitutes, in the current state of research, one of the only examples of cryptoporticoes in an urban context of private housing. It is composed of several wings, pierced with window wells, and endowed with a remarkable painted decoration bearing celadon green panels and carefully developped motifs.

L'ENVIRONNEMENT ARCHÉOLOGIQUE LES DOMUS À REIMS : UN ÉTAT DE LA QUESTION

Si le paysage urbain antique de Reims est avant tout marqué par l'empreinte de ses enceintes successives, son réseau viaire et ses monuments, l'habitat n'en constitue pas moins une composante essentielle. La question des *domus* occupe en effet une place importante dans la recherche archéologique rémoise. Dès le XVII^e s., mais surtout au début du XX^e s., les découvertes de mosaïques, d'hypocaustes, de péristyles et de balnéaires ont intéressé les archéologues et fait l'objet de cartographies.

^{*} Inrap Grand Est, 28 rue Robert-Fulton, F-51689 Reims Cedex 2. Courriel : magalie.cave@inrap.fr

^{**} Inrap Grand Est, 15 avenue de Valmy, F-51000 Châlons-en-Champagne. Courriel : stephane.sindonino@inrap.fr

^{***} Centre d'étude des peintures murales romaines (APPA-CEPMR), abbaye Saint-Jean-des-Vignes, Impasse du Commandant Gérard, F-02200 Soissons. Courriel : sabine.groetembril@appa-cepmr.fr

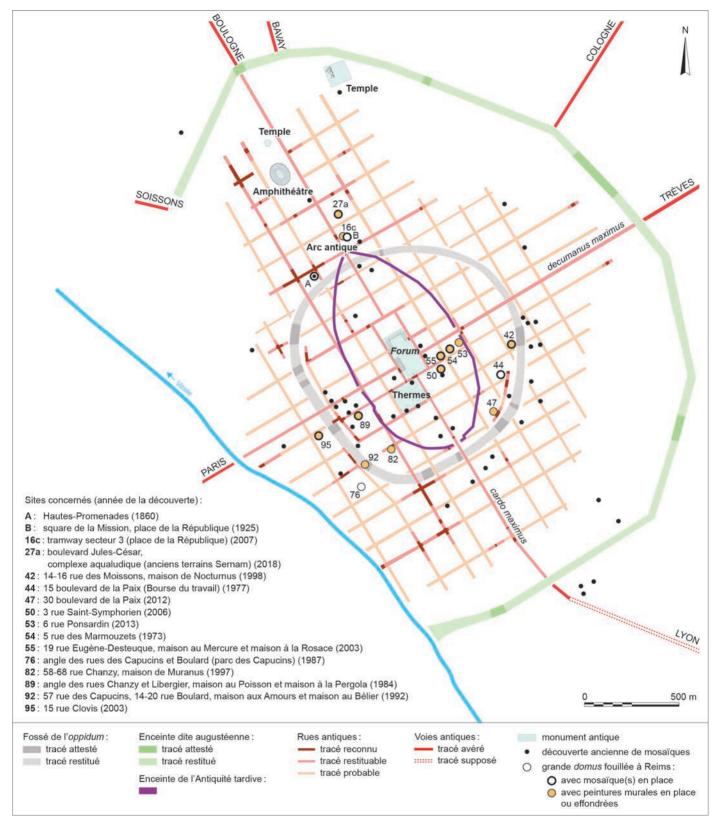


Fig. 1 – Localisation des grandes domus rémoises, des mosaïques et des principales découvertes de peintures murales (DAO : M. Cavé, Inrap ; d'après Balmelle, Neiss 2003).

Avec plus de trente années de recherches et le développement de l'archéologie préventive urbaine, notre connaissance de ces *domus* s'est enrichie de manière substantielle.

Comme le relevaient déjà les auteurs de la publication consacrée aux maisons de l'élite à *Durocortorum* (Balmelle,

Neiss 2003), les données disponibles se révèlent souvent lacunaires et de qualité inégale, de surcroît lorsqu'il s'agit de fouilles anciennes n'ayant pas bénéficié des techniques de l'archéologie moderne. La localisation des découvertes anciennes et récentes de mosaïques, proposée dans l'ouvrage

de 2003 et mise à jour ici (fig. 1), est assez éclairante et montre que l'aire de répartition des habitations associées est relativement étendue puisqu'elles dépassent largement les limites de l'oppidum, sans toutefois atteindre celle de la ville du Haut-Empire. Cette distribution est évidemment tributaire de la localisation et de l'ampleur des travaux d'aménagement qui ont amené à ces découvertes. Les dimensions des parcelles touchées par les projets de construction ou prescrites par les services de l'État n'ont pas permis, jusqu'à présent, de fouiller l'intégralité d'une domus. Ces difficultés inhérentes à l'archéologie préventive, comme la récupération méthodique et systématique des matériaux de construction à la fin de l'Antiquité, rendent malaisées la lecture et l'interprétation du plan des vestiges. Certes, la restitution de la trame viaire permet leur positionnement dans l'îlot, mais certaines questions restent posées, comme les limites des propriétés dans un même îlot, la position des accès depuis la rue ou l'articulation des espaces de circulation internes. L'épierrement des maçonneries des murs (fondations comprises lorsque celles-ci sont en pierre et non en craie), des seuils, des pavements de sol et quelquefois des chaussées, s'explique principalement par des difficultés d'approvisionnement en pierre propres à la situation géologique de la ville (Fronteau et al., dans ce volume). Les estimations de surface proposées dans le cadre de travaux menés sur l'organisation interne des insulae (Poirier 2004; Berthelot, Poirier 2010) indiquent que quelques demeures pourraient, dans certains secteurs de la ville, avoisiner les 2 000 m² de surface - comme à Pompéi ou Saint-Romain-en-Gal - voire les dépasser si l'on prend l'exemple de la maison au Poisson rues Chanzy-Libergier (89)¹ (Neiss 1984a; Berthelot, Neiss 1985, p. 45-51; Balmelle, Neiss 2003, p. 76) (fig. 2).

L'absence d'appareillage des murs contrarie également l'argumentaire chronologique qui ne peut reposer que sur la stratigraphie mise en corrélation avec les datations fournies par un mobilier le plus souvent issu des niveaux de démolition et de récupération. Dans certains cas, l'analyse de la composition des enduits et des mortiers des murs peut permettre de pallier cette carence. Les données chronologiques dont nous disposons (Balmelle, Neiss 2003, p. 63) laissent entendre que les domus les plus anciennes remontent au début du 1er s. apr. J.-C., comme celle de Muranus au 58-68 rue Chanzy (82) (Balmelle 1998b; Balmelle, Neiss 2003, p. 36-61). Les constructions de domus s'intensifient au II^e s. : la maison au Jardin, à l'angle des rues Capucins et Boulard (92), la maison à la Pergola des rues Chanzy-Libergier (89) et les maisons aux Amours et au Bélier au 57 rue des Capucins et au 14-20 rue Boulard (92) (Balmelle 1995 ; Balmelle, Neiss 2003, p. 73, p. 77 et p. 80-82). Elles remplacent des demeures anciennes (plus ou moins de même taille et de même rang, ou des résidences clairement plus modestes dans la majorité des cas), ou sont des créations ex nihilo, par exemple dans des espaces conquis sur l'emprise du fossé de l'oppidum comme pour la maison de Nocturnus au 14-16 rue des Moissons (42) (Balmelle et al. 1999b; Balmelle, Neiss 2003, p. 8-35), au 30 boulevard de la Paix (47) (Jouhet dir. 2017) et au 57 rue des Capucins - 14-20 rue Boulard (92) (Balmelle 1995).

Considérant l'ensemble des difficultés d'analyse énoncées, la catégorisation des différentes formes de l'habitat résidentiel antique rémois apparaît encore aujourd'hui délicate, la mention isolée d'une mosaïque, d'un hypocauste, de décors élaborés ou de mobilier rare ne pouvant à elle seule constituer la preuve d'un habitat de marque. Des approches plus transversales, qui passent par la recherche de corrélations entre l'évolution de ces demeures et celle de la ville antique, doivent nécessairement être tentées, tant du point de vue spatial que chronologique. On pourra examiner ainsi, sans que la liste soit exhaustive, la proximité d'un axe de circulation ou de l'une des enceintes comme le rempart tardif avec le cas de vestiges du Haut-Empire inclus dans la levée de terre du rempart tardif du Bas-Empire et donc préservés grâce à cette configuration, la continuité de l'occupation à la fin de l'Antiquité et au haut Moyen Âge (maintien ou non de l'habitat résidentiel, développement d'un habitat modeste ou de pratiques artisanales, etc.).

LES PRINCIPALES DÉCOUVERTES AUTOUR DES RUES EUGÈNE-DESTEUQUE ET PONSARDIN

Les sites du 19 rue Eugène-Desteuque (55) (Sindonino dir. 2005) et du 6 rue Ponsardin (53) (Cavé dir. 2017b) sont localisés dans le quart sud-est du centre historique de l'agglomération du Haut-Empire, à moins de 200 m à l'est du forum. Ils se trouvent dans la première travée d'îlots antiques au sud du decumanus maximus, qui correspond peu ou prou au tracé de l'actuelle rue Cérès et se prolonge à l'extérieur de la ville antique par la voie de Trèves (fig. 3). Leur configuration au sein de deux îlots distincts est relativement similaire : immédiatement à l'angle de deux rues antiques, dont un decumanus commun aux deux sites, longeant la limite sud du forum et connu par ailleurs comme square du Trésor (Berthelot 1984; Berthelot, Neiss 1985, p. 42-45). Une petite maçonnerie découverte à l'extrémité sud du site de la rue Eugène-Desteuque est interprétée comme un dé de portique, qui, de fait, permettrait de positionner la limite entre le trottoir nord et la chaussée de cette rue est-ouest, à défaut de mur de façade conservé dans l'emprise de fouille. Les deux sites restent intra muros à la fin de l'Antiquité et pendant toute la période médiévale ; le site de la rue Ponsardin n'est alors qu'à quelques mètres des remparts. La porte de Trèves, située à l'emplacement ou plus en avant de l'arc antique dit « de Cérès » (Neiss, Sindonino 2004, p. 73), est englobée dans le tracé de l'enceinte de l'Antiquité tardive. Les deux fouilles réalisées au début des années 1990, aux nºs 52-54 rue Cérès (52) (Berthelot, Billoin 1997; Chossenot et al. 2010, p. 275-276) et à l'angle des rues Voltaire et Ponsardin (51) (Rolin 1995; Chossenot et al. 2010, p. 164-165), ont mis en évidence les difficultés particulières que pose la restitution de l'environnement archéologique dans une zone où le sous-sol est affecté par les travaux de construction des deux systèmes défensifs de l'époque tardo-antique, puis du XIVe s., qui ne se superposent pas exactement.

Les sites de ce secteur témoignent d'un contexte archéologique non seulement riche, mais varié. Tous ont révélé l'existence d'une occupation dense allant de La Tène finale aux époques médiévale et moderne. Un dépôt monétaire gaulois daté entre 45 et 30 av. J.-C. a par exemple été découvert en 1973

^{1.} Les numéros en gras italique qui suivent les noms des sites font référence à la figure 3 de Cavé *et al.*, p. 7 sqq., dans ce volume. Ils sont destinés à faciliter le repérage des sites sur la carte de Reims antique.

Fig. 2 – Quelques plans de grandes domus rémoises (DAO : Inrap ; d'après Balmelle, Neiss 2003).

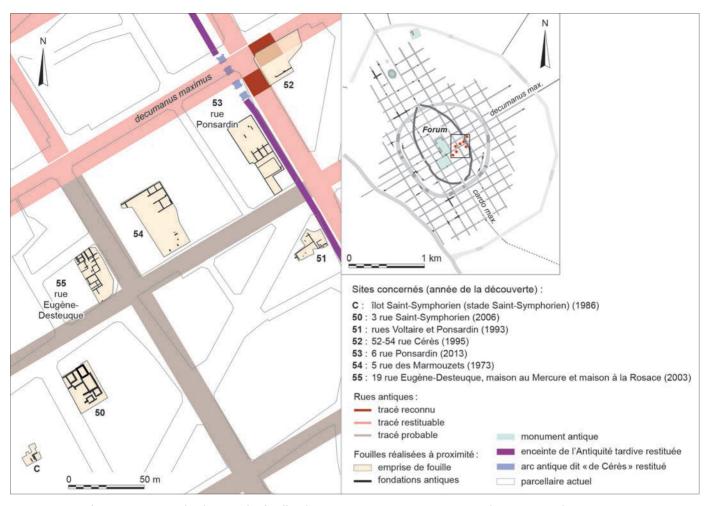


Fig. 3 – Contexte archéologique des fouilles des rues Eugène-Desteuque et Ponsardin (DAO : Y. Rabasté, Inrap).

sur le site du 5 rue des Marmouzets (chambre de commerce et d'industrie) (54) (Neiss 1979), au milieu de fosses et de puits comblés au 1er s. av. J.-C. Rue Saint-Symphorien (50) (Sindonino dir. 2016), des bâtiments sur poteaux et sablières précoces laissent place à des constructions sur fondations en pierre dans la seconde partie du règne d'Auguste. Sur la plupart des sites, les domus sont construites dès le 1er s. apr. J.-C. (exemples : rues Voltaire-Ponsardin [51], rue Saint-Symphorien [50]); elles sont très souvent équipées de péristyles, d'hypocaustes, de mosaïques et de décors d'enduits peints. Rue des Marmouzets (54), l'installation de la domus à l'Oiseau (Balmelle, Neiss 2003, p. 66-67), au début du IIe s. au plus tard, succède à des ateliers de bronziers et de verriers en activité au 1er s. apr. J.-C. Ces domus subissent au cours des siècles de nombreuses réfections ou modifications, voire de complètes reconstructions à la suite d'incendies, comme on l'observe rue Saint-Symphorien (50) au début du IIIe s.

À la fin de l'Antiquité et au haut Moyen Âge, plusieurs sites montrent une forte densité de vestiges, avec une relative continuité entre ces deux périodes, comme rue des Marmouzets (54) ou sur le site de la rue Saint-Symphorien (50). Ce dernier est réoccupé par les chanoines du chapitre de Saint-Symphorien, qui y établissent un cloître après un très court hiatus au début de l'époque paléochrétienne. Sur le site des rues Voltaire-Ponsardin (51), les indices d'une occupation datée du Ive ou du ves. semblent même témoigner d'une population aisée disposant d'un mobilier de qualité.

LES *DOMUS* DE LA RUE EUGÈNE-DESTEUQUE

LA PRÉSENTATION DU SITE

LES CONDITIONS D'INTERVENTION

La fouille du 19 rue Eugène-Desteuque fait suite au projet de construction d'un immeuble bâti sur deux niveaux de garages souterrains, sur une surface de 610 m². La profondeur totale atteinte pendant l'opération archéologique est importante, de l'ordre de 5 m jusqu'au niveau d'apparition de la craie géologique. Cette accumulation de vestiges sur plusieurs siècles a engendré une grande complexité de lecture de la stratigraphie. La méthodologie instaurée en concertation avec le constructeur a permis de fouiller l'intégralité de la surface de la parcelle. Une tranchée creusée sur 3 m de profondeur sous surveillance archéologique a permis l'installation de panneaux de parois préfabriqués, maintenus par des pieux profonds, créant ainsi une paroi périphérique sécurisée (technique de la paroi berlinoise) jusqu'au niveau du premier sous-sol. Un décapage classique a ensuite pu être réalisé jusqu'au niveau d'apparition des structures, à une cinquantaine de centimètres sous le niveau actuel. Une fois les 4 m de profondeur atteints, les recherches se sont poursuivies en laissant une berme de sécurité périphérique de 1 m de large. Cette bande a été fouillée ponctuellement



Fig. 4 – Reims, rue Eugène-Desteuque: plan cumulatif des principaux vestiges (DAO: S. Sindonino, Inrap).

à l'occasion des reprises en sous-œuvre lors de la construction du second niveau de sous-sol. La concomitance de la fouille avec les travaux de construction du second niveau de parking n'a pas permis un décapage extensif des vestiges précoces présents sur le substrat et déjà fortement modifiés par les réaménagements successifs, visibles dans une fenêtre d'observation réduite d'environ 70 m².

Le fait que la parcelle n'était occupée, avant l'opération, que par des garages de plain-pied et des caves contemporaines uniquement sur son bord sud, a favorisé la préservation des vestiges, en particulier des mosaïques et des murs antiques et médiévaux qui ont contraint l'équipe de fouille à un important travail manuel. En effet, l'étroitesse des passages pour la circulation des engins, l'installation d'une grue, la pose de poutres d'étaiement et la difficulté d'évacuation des déblais de la fouille ont limité le nombre et l'étendue des décapages mécaniques, des sondages et des coupes stratigraphiques qui n'ont pas toujours pu être implantés de manière raisonnée.

LA CHRONOLOGIE DU SITE

Le site de la rue Eugène-Desteuque est parmi les plus beaux exemples rémois d'occupation diachronique; les vestiges datent de la fin de l'époque celtique jusqu'à aujourd'hui (fig. 4).

La période romaine précoce, entre La Tène D2a et le changement d'ère (période 1, états 1 et 2), compte quelques structures excavées (fosses, cave et caniveau) et constructions sur poteaux et sablières associées à des lambeaux de sols en craie directement en contact avec le paléosol qui coiffe la craie naturelle. Les structures de cette période mises au jour à Reims sont d'ordinaire plutôt des fosses ou des trous de poteau, alors que la fouille de la rue Eugène-Desteuque a révélé l'angle d'un bâtiment sur sablières, avec son sol en craie contemporain. L'organisation de cette occupation précoce n'a pu être précisée faute de vestiges suffisamment nombreux et bien conservés.

L'introduction des premiers murs sur fondations maçonnées (en pierres meulières liées à la terre ou en pierres calcaires parfois associées à des fragments de *tegulae* et liées au mortier de chaux) témoigne d'une évolution dans les modes de construction durant la seconde moitié du règne d'Auguste (période 2, état 1) (fig. 5). Ce type de vestiges est bien connu par ailleurs dans la ville augustéenne. Les niveaux de sols contemporains ont livré des indices d'activités domestiques variées (zone de rejets avec de nombreuses valves de moules, vidange de foyer riche en microdéchets du travail du bronze, etc.). Les nombreux recoupements stratigraphiques n'offrent pas une lecture entièrement satisfaisante du plan des vestiges ; l'occupation apparaît néanmoins dense et structurée.

Une grande domus est construite entre 15 et 30 apr. J.-C. (état 2). Elle subit quelques modifications mineures avant sa destruction complète au début de l'époque flavienne, lorsqu'elle est remplacée entre 85 et 120 apr. J.-C. (état 3), pour une durée de deux ou trois siècles, par une nouvelle habitation. Les deux domus successives sont ornées de peintures et de mosaïques. Les murs de la nouvelle bâtisse comprennent des blocs en remploi (dont une base de colonne en marbre blanc) provenant peut-être du décor architectonique de la maison précédente. Le plan de la nouvelle domus est plusieurs fois modifié dans les états suivants, entre la seconde moitié du IIe s. et l'extrême fin de l'Antiquité (états 4a et 4b) ; des murs sont détruits, d'autres maintenus et d'autres encore sont créés afin de subdiviser certains espaces. Ces transformations tardives démontrent la continuité et le dynamisme de l'occupation dans la domus à la fin de l'Antiquité. Certaines pièces sont encore dotées de sols en béton, signes d'un certain luxe. La démolition de l'habitation est réalisée progressivement ; quelques rares niveaux de sols sont encore conservés au nord et au centre de la parcelle, tandis que des fosses et des tranchées de récupération de murs recoupent le reste de l'habitat. La présence de quelques lambeaux de sols significatifs laisse penser que, concomitamment aux récupérations, des constructions - peut-être plus légères - ont pris place dans l'espace occupé par la domus au début du ve s., voire jusqu'au milieu du ve s.

Au début du haut Moyen Âge (période 3), l'occupation perdure sous la forme de nombreuses latrines et fosses-dépotoirs, qui recoupent les anciennes constructions. Malgré un plan difficilement restituable, un petit bâtiment mérovingien a été mis en évidence sur une surface au sol estimée à 40 m². L'occupation se poursuit de manière assez lâche à la période carolingienne avec de nombreuses réfections et modifications des constructions, jusqu'à une stabilisation du parcellaire au XII° s.

La parcelle accueille au xv^e s. une vaste demeure, qui deviendra un véritable hôtel particulier vers 1610. Transformés en manufacture, puis en commerce de tissus, les bâtiments seront démolis après les bombardements de 1914-1918.

LA *DOMUS* AU MERCURE (DEUXIÈME QUART DU 1^{er}-PREMIER QUART DU 11^e S.)

La première *domus*, dite « maison au Mercure », du nom de la divinité représentée sur une statuette en bronze découverte sur le site, occupe les deux tiers nord de la parcelle fouillée, sur une surface d'au moins 300 m² (fig. 6). En l'absence de vestiges conservés, nous ignorons si le tiers sud était bâti à cette période ou s'il faut attendre la phase suivante pour voir l'habitat



Fig. 5 – Reims, rue Eugène-Desteuque: plan cumulatif des principaux vestiges gallo-romains (période 2, états 1 à 4) (DAO: S. Sindonino).

s'y développer. Son organisation générale, centrée autour d'une cour, ne variera pas pendant toute sa durée d'occupation. Les éléments conservés en place ou présents dans les niveaux de démolition et de récupération plaident en faveur d'une riche ornementation au sol et sur les murs des pièces. La récupération de presque tous les murs antiques prouve qu'ils sont fondés en pierre et la présence d'adobes et de terre crue au revers des enduits peints indique des parois élevées en terre et peintes, et atteste la relative homogénéité des modes de construction.

LES PIÈCES D'HABITATION

La présence de plusieurs types de sols et le tracé des murs, bien que partiel, conduisent à individualiser onze espaces, dont quatre grandes pièces de 16 à 25 m² (pièces 1 à 4) et une cour intérieure, peut-être centrale et à portique (espace 6a)².

^{2.} Par commodité et pour faciliter un éventuel retour au rapport de fouille, nous avons préféré conserver la même numérotation des espaces.

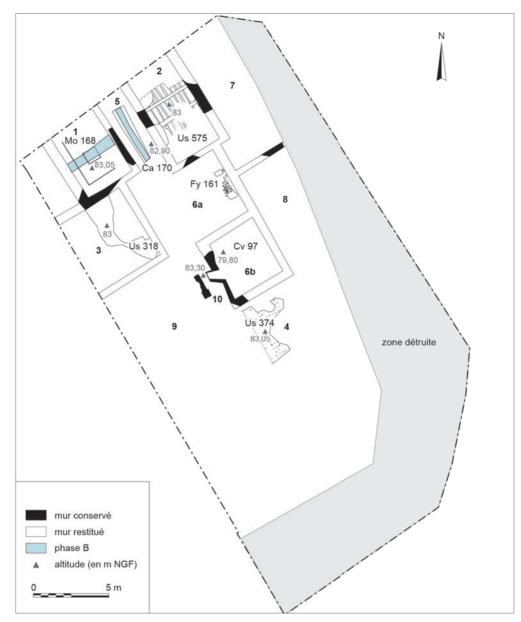


Fig. 6 – Reims, rue Eugène-Desteuque: domus au Mercure (période 2, états 2a et 2b) (DAO: S. Sindonino).

On accède à cette dernière par une allée (espace 5), qui se prolonge au sud par un autre espace de circulation (espace 10); elle est creusée par une cave (pièce 6b). L'absence de sol ou de mur installé sur le comblement ou les fondations de la cave ne permet pas d'affirmer que le sol de la cour recouvrait la cave ou qu'une pièce se trouvait au-dessus, en rez-de-chaussée. Le mauvais état de conservation des espaces 7 à 9 ne permet pas de fixer le plan et les limites, même partielles, de ces pièces périphériques difficiles à appréhender.

Étant donné ses dimensions (plus de 16 m²), la pièce quasi complète située au nord-ouest du site (pièce 1) pourrait s'apparenter à une chambre assez luxueuse (*cubiculum*). Le sol est pavé en *opus signinum* à tesselles en semis de croisettes avec un pseudo-*emblema* en partie centrale (Mo 168) (fig. 7 et 8)³.

À 0,60 m des murs de la pièce, deux filets de deux tesselles noires enserrant un filet de deux tesselles blanches encadrent le tapis central réalisé en béton de chaux à gros agrégats calcaires et fragments de terre cuite, sur au moins 9 m². Sur ce tapis, chaque croisette est formée par quatre tesselles noires autour d'une blanche. Le pseudo-emblema de 0,72 m de côté, en tesselles noires et blanches, représente un cercle inscrit dans deux carrés concentriques à fond blanc. Chaque angle du carré interne est occupé par une feuille de lierre. Dans le cercle, des lancettes pointées vers le centre forment un décor géométrique. Au nord de la pièce, le sol porte les traces de la présence d'un brasero (de plus ou moins 0,35 m de côté) qui a été déplacé au moins quatre fois. Les boudins d'enduits et les fragments découverts dans les tranchées de récupération des murs de cette pièce indiquent un décor mural peint. Dans un deuxième état de la domus (état 2b), daté autour de la fin du 1er-début du 11e s., un mur scinde la pièce en deux espaces d'une superficie à peu près équivalente, entraînant la destruction du pseudo-emblema de la mosaïque.

^{3.} Au regard du nombre de découvertes rémoises, Ismérie Boissel propose l'existence d'un atelier local d'artisans mosaïstes spécialisés dans la réalisation de pavements alliant l'opus tesselatum et l'opus signinum à tesselles en semis de croisettes (Boissel 2010, p. 84).

La pièce 2 mesure plus de 20 m². Elle est séparée de la précédente par un couloir et était dotée d'un plancher, dont il ne reste que les négatifs des solives et des lambourdes partiellement carbonisées (Us 575). Un boudin d'enduit peint ainsi qu'une partie du décor moucheté de la plinthe sont conservés le long de la tranchée de récupération du mur est, sur près de 0,60 m de long.

La pièce 3 se situe immédiatement au sud de la pièce 1. Sa surface au sol dépasse 24 m², suggérant qu'il s'agit d'une des pièces principales de la *domus*. Son état de conservation est très médiocre, car de nombreuses structures postérieures ont presque totalement fait disparaître ses murs et son sol en béton de chaux. Les restes d'un bourrelet d'étanchéité peint en rouge sont conservés à deux endroits contre les murs nord et est de la pièce.

La pièce 4 occupe l'extrémité sud de la *domus* sur une superficie inférieure à 4 m². Son sol est construit en béton de chaux incrusté de roches ornementales polychromes créant un motif de lignes orthogonales (Us 374). Les différentes reconstructions postérieures (dont le mur orienté nord-sud qui recoupe le sol sur son flanc ouest et lui donne cet aspect linéaire) ne nous permettent pas de déterminer les limites de la pièce.

LA COUR ET LES ESPACES DE CIRCULATION

Un passage étroit (espace 5) mène, en son sud, vers la cour intérieure (espace 6a). Son sol, très altéré en surface et surmonté d'une couche d'occupation argileuse grisâtre résultant peut-être d'une exposition aux intempéries, plaide en faveur d'un passage à ciel ouvert. Cet espace de circulation, large de 1,90 m, est doté d'un sol en craie irrégulier en surface et d'un caniveau central (Ca 170) qui mesure 0,70 m de large dans un premier état (état 2a) et près de 0,35 m dans un second état (état 2b). Le sens d'écoulement de l'eau, vers le sud, déduit des relevés altimétriques, implique *a priori* l'existence d'un puisard dans la cour (non retrouvé).

Les pièces principales de la *domus* gravitent autour d'une cour intérieure (espace 6a), dont la superficie avoisine les 30 m². Conservée contre son mur est, une sole de foyer est construite avec des *tegulae* posées sur un lit d'argile. Elle est bordée, au nord et au sud, par deux massifs en briques crues. Une cave (pièce 6b) aménagée dans la craie géologique sur 3,30 m de profondeur (Cv 97) occupe l'angle sud-est de la cour. Les nombreux remaniements postérieurs en ont fait disparaître une très grande partie. L'angle sud-ouest, le seul conservé, est composé de demi-*tegulae* découpées dans le sens de la longueur, installées sur un à deux rangs de moellons calcaires oblongs. Le mur ouest est doté d'un soupirail de 1,50 m de haut, enduit de mortier lissé.

Entre la cave et l'espace 9, situé dans l'angle sud-ouest de la *domus*, l'espace 10 compte un mur de 1,60 m de long sur 0,30 m de large et distant de 0,90 m par rapport au mur ouest de la cave. Celui-ci est constitué de pierres calcaires, avec quelques éléments en remploi, de fragments de *tegulae*, le tout lié par du mortier jaune clair. Il est terminé au sud par un bloc en remploi quadrangulaire percé d'un trou de louve sur sa face non visible. Au sol se trouve une succession de couches d'occupations limoneuses de couleur verdâtre et de très fines couches de mortier, qui vient renforcer l'hypothèse d'un espace de circulation extérieur.



Fig. 7 – Reims, rue Eugène-Desteuque : mosaïque de la domus au Mercure (cliché : Inrap).



Fig. 8 – Reims, rue Eugène-Desteuque : détail des croisettes de l'opus signinum (cliché : Inrap).

LES DÉCORS PEINTS

Bien qu'aucune peinture ne soit conservée en place contre les murs, les nombreux fragments issus des niveaux de démolition de la *domus* et surtout du comblement de la cave permettent de restituer, dans ses grandes lignes, le décor peint de la maison⁴, sans pouvoir associer les fragments à une pièce en particulier. Le programme décoratif est classique et homogène (fig. 9). Les plinthes sont blanches mouchetées de rose et les panneaux à champ rouge rosé sont séparés par des interpanneaux noirs décorés de candélabres, l'élément le plus fréquent dans les interpanneaux de la peinture romaine.

Le principal ensemble est particulièrement intéressant : les fragments témoignent, on l'a vu, d'une composition banale, mais qui présente ici d'incontestables originalités par la richesse et la diversité de ses bordures.

^{4.} L'analyse des fragments de peintures murales a été réalisée avec l'aimable contribution de Claudine Allag.

Fig. 10 – Reims, rue Eugène-Desteuque : interpanneau composé d'une bande noire centrale avec candélabre, ombelles et pendeloques (cliché : C. Laemlin, CEPMR).

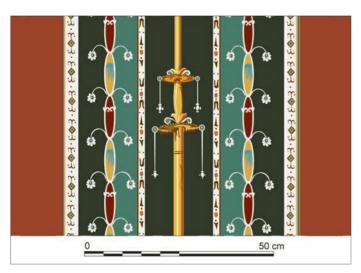


Fig. 9 – Reims, rue Eugène-Desteuque : restitution partielle du décor de la domus au Mercure, sur la base des plaques conservées (DAO : J.-F. Lefèvre, CEPMR).

Les panneaux rouges se détachaient sur un fond noir. Ils étaient encadrés d'une bande blanche, avec motif de galon brodé sans doute : on distingue un carré sur pointe et quelques points.

Le fond noir, sur lequel se détache l'interpanneau, est bordé d'un riche ornement : deux tiges s'entrelacent de manière à former des fuseaux réguliers. Le dessin de chacun d'eux est complexe : un contour au trait blanc et bleu, une surface alternativement rouge ou jaune, des rehauts bleus, blancs et jaunes. De chaque croisement des tiges, s'échappent des tigelles terminées chacune par une fleurette d'un type différent, blanche à cœur rouge ou bleu. De l'autre côté de cette ligne de fuseaux, le fond est vert, limité par une étroite bande blanche présentant à nouveau un dessin de galon brodé avec des lotus schématiques, tête-bêche, de part et d'autre de points. Ces deux bandes enserrent le fond noir assez étroit (18 cm), où s'élève le candélabre (fig. 10).

Le volume cylindrique de la hampe est bien rendu par des dégradés d'ocre. La lumière étant supposée venir de la gauche, au moins sur les fragments qui nous sont parvenus, le fût s'ombre de rose et de marron sur la droite; il est enrichi d'une bague et de quelques petits motifs peu lisibles. La couleur jaune évoque le bronze doré. Il porte deux ombelles à festons assez rapprochées. La première est surmontée de volutes vertes. La seconde, un peu au-dessus, porterait deux boules. Aux pointes des ombelles, deux grosses perles vertes maintiennent de fines pendeloques blanches terminées par d'autres perles, blanches celles-ci. Une base de hampe, très vaguement



Fig. 11 – Reims, rue Eugène-Desteuque: domus à la Rosace. A, états 3a et 3b; B, états 4a, 4b et 4c (DAO: S. Sindonino).

architecturée, repose directement sur une bande verte dont on suppose qu'elle fait fonction de séparation entre les zones inférieure et médiane. Un fragment isolé témoigne d'un élargissement considérable du fût : sa partie terminale peut-être.

La composition de l'interpanneau et la succession des bordures sont inhabituelles. Mais, quoique sans équivalents dans leur organisation, un certain nombre de détails appartiennent à un vocabulaire décoratif connu, caractéristique du troisième style campanien. On peut rappeler par exemple les fuseaux que l'on trouve dans le *caldarium* de la maison du Labyrinthe à Pompéi (Bastet, de Vos 1979, pl. XX), ou dans le « salon rouge » de l'*insula* 18 à Avenches (Suisse) (Fuchs 1995, fig. 10) ; les fleurettes blanches à cœur coloré de Ruscino (Pyrénées-Orientales) (Sabrié, Bouet 1993, fig. 41) ; ou les pendeloques à perles de la porte de Chaillouet à Troyes (Aube) (Groetembril, Deborde 2021), tous datés du deuxième quart du 1^{er} s. apr. J.-C.

Ainsi, les fresques et les pavements se répondent et traduisent la volonté d'une conception cohérente. Elles confirment l'attribution de la construction de cette première demeure au début de l'époque tibérienne (après 20 apr. J.-C.).

LA « DÉCONSTRUCTION » DE LA PREMIÈRE DOMUS

D'épaisses couches de démolition composées de briques crues et de fragments d'enduits peints déposées sur les sols des différentes pièces marquent la « déconstruction » de cette première domus. Le démantèlement de la maison va de pair avec une première phase de récupération des matériaux de construction (récupération des tuiles et épierrement des maçonneries), que traduit la présence de tranchées et de fosses. La très grande homogénéité de ces niveaux de démolition et le fait qu'ils ne contiennent aucun mobilier laissent penser que cette destruction est le fruit d'une planification qui intervient dans le cadre d'une modification en profondeur de la domus. En effet, sur ces niveaux est édifiée, dans les années 85-120 apr. J.-C., une seconde demeure au sein de laquelle ne seront conservés de la première que l'emplacement de la cour (espace 6a) et la pièce 4.

LA *DOMUS* À LA ROSACE (PREMIER QUART DU II^e-DÉBUT DU v^e S.)

L'orientation de cette seconde *domus*, dite « maison à la Rosace » d'après le motif réalisé sur l'une des mosaïques découvertes, est fidèle à la trame urbaine antique, restée inchangée (fig. 11).

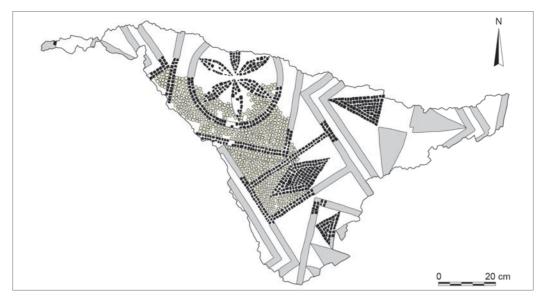


Fig. 12 – Reims, rue Eugène-Desteuque : relevé de la mosaïque de la domus à la Rosace (DAO : F. Moiret, Inrap).

Les surfaces au sol conservées et la hauteur des murs en élévation (atteignant jusqu'à 2 m) sont, cette fois, plus importantes. Aucune trace d'enduits peints n'a pourtant été décelée, puisque les réfections multiples et la longue utilisation de la maison ont laissé des murs nus, pour lesquels l'emploi de la pierre et du mortier dans les élévations semble l'emporter sur celui de l'adobe.

LES PRINCIPALES PIÈCES D'HABITAT

En dépit de nombreuses incertitudes dans la distribution spatiale de la *domus*, sept espaces ont été individualisés (espaces 4, 6, 11 à 15) et associés à un premier état de la *domus* à la Rosace (état 3a).

L'extrémité septentrionale du site est occupée par un pavement de mosaïque à décor géométrique (fig. 12), qui n'est conservé que sur une surface de 1,20 m² (pièce 11, Mo 155) alors que l'analyse de la stratigraphie a permis de restituer une pièce d'une superficie supérieure à 29 m². Le décor de la mosaïque est composé d'un quadrillage de bandes portant un carré droit en motif d'intersection débordant, avec un carré sur la pointe inscrit en intervalle. Dans les carrés sur la pointe, un motif sixfeuilles positionné dans un cercle alterne avec un motif constitué par des triangles (ailes de moulins ou roue de triangles) inscrit dans un carré. Dans le carré droit conservé, un motif en étoile est constitué par quatre triangles disposés autour d'un carré blanc (étoile à quatre pointes ?) et un losange est intégré dans le rectangle. La pièce 11 est ensuite remaniée : un sol en béton de chaux est installé sur la mosaïque. L'extension maximale du sol conservé porte la surface de la pièce à près de 40 m².

L'espace situé dans l'angle nord-est du site, à l'est de la pièce 11, n'a pas livré de vestige et, dans l'angle nord-ouest, les murs et les portions de sols en mortier isolés au sein de la pièce 12 et plus au sud n'apportent aucun élément de compréhension supplémentaire. Un mur est ajouté pour former une nouvelle pièce (pièce 16) au cours de l'état 3b. Cette modification mineure, surtout en l'absence de sol et d'aménagement associés, est notable par l'emploi de la craie en fondation du mur.

Au cours du dernier état de la *domus* avant son abandon définitif (état 4), qui débute dans la seconde moitié du 11° s., la pièce 11 est divisée en trois pièces (pièces 23, 24 et 25) cloisonnées par des murs, dont certains sont constitués de blocs en remploi. Avec sa largeur de 1,80 m, l'espace 23 s'apparente à un couloir. Même si les sols de ces espaces sont mal conservés, on peut concevoir qu'une partie de la circulation s'effectuait sur les niveaux de démolition de la mosaïque à décors géométriques de l'ancienne pièce 11. Le sol de la pièce 24 n'est représenté que par la limite basse de l'enduit mural, conservé contre son mur est. Le sol de la pièce 25, composé de terre grise et de craie compactée, repose sur la démolition de l'état précédent, avant l'aménagement d'un nouveau sol construit en craie compactée.

Une série de sols occupe l'espace situé à l'ouest de la pièce 23. Le plus ancien était constitué de terre grise homogène et compacte. Il est recouvert d'un niveau d'éclats calcaires et de fragments de craie, puis d'un niveau de craie et béton de tuileau.

Dans la moitié sud du site, un espace d'environ 60 m² déborde de l'emprise de fouille vers l'ouest (pièce 13a). Sa construction est précédée d'un apport important de craie compactée venue combler un creusement profond de 0,70 m dans la craie naturelle (colmatage d'une structure antérieure creusée et/ou nécessité de disposer d'une assise particulièrement solide et stable ?). Un radier de sol, réalisé avec de petites pierres calcaires posées en épis et liées avec un mortier maigre, est demeuré en place. Les tesselles blanches et noires issues des couches de démolition supérieures proviennent vraisemblablement d'un pavement de mosaïque sur ce *nucleus*. Un couloir (pièce 13b) d'environ 1 m de large longe le mur sud de la pièce 13a. Le fait qu'aucune trace de revêtement de sol ne soit conservée indique peut-être un plancher sur vide sanitaire.

Après le milieu du II^e s. (état 4), les pièces 13a et 13b sont redécoupées en quatre pièces (pièces 19 à 22). La pièce 19 correspond à une pièce chauffée par hypocauste (Hy 117). L'area se compose d'un radier de pierres calcaires et meulières, avec une couche de mortier jaune et de l'argile verte, sur lequel sont conservées dix dalles en terre cuite, qui supportent les pilettes de briques carrées (fig. 13). Des fragments de *tubuli* ont été mis au jour dans les remblais de l'hypocauste et deux foyers

Les pièces 21 (13 m² minimum) et 22 (5,60 m²) sont mal documentées.

Dans la pièce voisine, vers l'est (pièce 4), le sol en *opus signinum* à éclats de roches ornementales polychromes est toujours foulé pendant cette phase. Les autres pièces de la *domus* sont insuffisamment conservées pour qu'on puisse estimer leurs dimensions et leur usage.

LA COUR ET LES ESPACES DE CIRCULATION

Alors que la cave creusée dans la cour est remblayée avec l'abandon de la première *domus*, la cour (espace 6a) est maintenue. Celle-ci est revêtue d'un sol en cailloutis et mortier rosé sur une surface de 18 m². Un nouveau foyer y est aménagé; il se compose d'une sole rubéfiée encadrée par deux massifs en briques de terre crue et craie compactée. Une petite construction en tuiles de 0,55 m de large sur au moins 0,70 m de long, destinée à la vidange du foyer, est installée dans l'angle nordouest de la cour. Le sol de la cour est rehaussé d'une dizaine de centimètres et présente aussi un sédiment charbonneux, auquel se mêlent de fortes concentrations de restes de faune (probablement les reliquats d'un repas composé de poissons variés), qui ont fait l'objet de prélèvements.

Au cours de l'état 4, des niveaux de sol et d'occupation très incomplets (espaces 17 et 18) occupent l'espace de la cour (espace 6a). Les fragments de sol de la pièce 17 sont très hétérogènes ; ils sont aménagés de trous de piquet ou présentent des traces de rubéfaction. L'espace de la pièce 17 est, dans un second temps, agrandi vers le sud jusqu'à atteindre une largeur de 3 m, lorsque le mur qui sépare les pièces 17 et 18 est abattu. Le sol de la pièce 18 est, quant à lui, constitué d'un radier de blocs calcaires liés à la chaux, surmonté d'un revêtement en béton de tuileau. La présence de tesselles dans la couche de démolition qui recouvre ce sol pourrait indiquer que la pièce possédait un sol en mosaïque contemporain de la création des pièces 17 et 18.

À moins de 5 m au sud-ouest, un fragment de sol en gravillons et petits blocs de craie s'appuie contre un mur conservé sur une portion de 0,80 m de long.

DES INDICES DE CONSOMMATION DE POISSON

La liste des espèces consommées à Reims de l'époque augustéenne au IV^e s. apr. J.-C.⁵ se compose d'un assez large spectre de



Fig. 13 – Reims, rue Eugène-Desteuque : hypocauste de la domus à la Rosace (cliché : Inrap).

mammifères (qui représentent plus de 90 % des os déterminés), d'oiseaux et de bivalves marins (qui constituent chacun moins de 3 % des os déterminés). L'alimentation carnée repose sur la triade classique de mammifères domestiques — bœuf, porc et caprinés. Malgré les ressemblances de morphologie squelettique entre le mouton et la chèvre, qui justifient l'usage du même terme pour les deux espèces, il semble que les moutons soient, dans l'ensemble, mieux représentés que les chèvres.

Actuellement, la consommation d'ichtyofaune à Reims à l'époque romaine n'a fait l'objet d'aucune synthèse, mais seulement d'articles se rapportant à un site en particulier, comme c'est le cas de la fouille de la rue Eugène-Desteuque, où les restes de poissons étaient présents en quantité suffisante pour permettre des déterminations d'espèces (Clavel 2005 ; 2007 ; Clavel, Lepetz 2014)6. Outre les nombreux éléments de poissons d'eau douce (Anguillidés et Cyprinidés) souvent bien représentés sur les sites de l'intérieur des terres et dont le rôle semble être important à l'époque antique, l'identification d'arêtes de maquereau commun permet d'envisager la consommation de poissons conservés en marinade dans des amphores (plutôt que sous la forme de garum, qui était a priori filtré). L'existence de stigmates de découpe sur un gros spécimen de poisson plat soulève, par ailleurs, des interrogations : provient-il d'une sauce mal filtrée ou est-il le vestige d'un poisson éventuellement séché et salé pour son transport, selon des attestations connues pour le Moyen Âge ? Les faibles effectifs d'espèces marines mis en évidence s'expliquent par les contraintes d'acheminement de poissons frais liées à la distance qui sépare Reims du littoral (au minimum 250 km).

^{5.} Nous nous référons ici aux données présentées dans Mathelart *et al.* 2014. Voir également l'étude archéozoologique de la rue Lecointre : Poupon ; Péchart, Poupon, dans ce volume.

^{6.} Les autres types de restes de faune issus des structures antiques n'ont fait l'objet d'aucune étude dans le cadre du rapport de fouille, à l'inverse de la faune d'époque moderne, plus fournie.

Par comparaison, pour les mêmes périodes, leur taux s'élève à 65 % à Arras et 83 % à Amiens, contre moins de 14 % à Reims (Clavel, Lepetz 2014).

En ce qui concerne les gabarits des poissons retrouvés sur le site, les tailles des prises se situent entre 20 et 45 cm, avec une grande majorité de sujets de plus de 30-40 cm. Il est proposé de mettre l'absence de poissons de petite taille sur le compte de techniques de pêche spécifiques comme l'utilisation de filets de type épervier ou de certains types de verveux ou de nasses. Le travail sur la saisonnalité mené sur la perche, l'anguille et le barbeau indique une capture saisonnière des espèces. Il apparaît évident que la pratique de la pêche se base ici sur une bonne connaissance du comportement du poisson et sur l'adaptation des pratiques au milieu et à la saison.

La consommation de poissons est également attestée après l'abandon de la *domus*. Les restes identifiés proviennent d'une fosse-dépotoir creusée dans l'espace qu'elle occupait auparavant et comblée au début du ve s. apr. J.-C. (voire au milieu de ce siècle). Les taxons y apparaissent moins diversifiés et relèvent, semble-t-il, de la pêche en rivière, dans des eaux plus lentes et aux fonds envasés (gardons, perches, brochets), au lieu de poissons d'eaux vives comme au Haut-Empire. Ces différences pourraient signifier des modifications de l'hydrographie des rivières proches.

L'ABANDON DE LA SECONDE DOMUS

Bien que les fosses et les tranchées de récupération de murs soient les vestiges les plus emblématiques du dernier état de la domus, sa démolition ne semble pas tout à fait généralisée. Dans le même temps, des sols très lacunaires sont installés à plusieurs endroits de la parcelle et quelques pièces situées dans la moitié sud semblent servir un peu plus longtemps, car leurs murs ne sont pas tous entièrement récupérés. La pièce 19 est revêtue de nouveaux niveaux de sol, en adobes désagrégés, puis en craie. Au débouché de la pièce 23, contre son mur ouest, un nouveau sol en craie est installé. Il est recoupé par une fosse oblongue, elle-même recouverte par un nouveau sol en craie pilée. Ce sol s'étendait certainement assez largement vers l'est, comme semble le confirmer la découverte de fragments de revêtements en craie dans le secteur. Un niveau d'occupation composé de terre grise est également attesté à environ 2 m de là, vers le sud-ouest.

Tous ces indices nous permettent de penser que, concomitamment aux récupérations, des constructions (peut-être plus légères) prennent place dans l'emprise de la *domus*. L'essentiel du mobilier qui caractérise cette phase est typique du début du v^e s. et de nombreuses fosses sont creusées jusqu'au milieu du v^e s.

Ces indices fugaces préfigurent peut-être la construction du bâtiment rectangulaire attribué à l'époque mérovingienne. Son orientation se différencie néanmoins des structures antérieures. Constitué d'une pièce et d'un couloir desservant un escalier, l'édifice d'environ 40 m² est installé sur un soubassement en pierres et possède un étage.

LA *DOMUS* AU CRYPTOPORTIQUE DE LA RUE PONSARDIN

LA PRÉSENTATION DU SITE

LES CONDITIONS D'INTERVENTION

L'opération de fouille réalisée par l'Inrap en 2013 au 6 rue Ponsardin (Cavé dir. 2017b) s'est déroulée dans la cour de l'ancien site d'exploitation de la maison de Champagne Montaudon, transformé en un ensemble immobilier de 2 044 m² avec parking souterrain. La quasi-totalité des bâtiments existants étant conservée dans le projet, seuls 500 m² ont fait l'objet d'investigations archéologiques (fig. 14). Deux zones d'intervention ont été définies ; elles sont non contigües, interrompues au centre par les anciennes caves de champagne d'une hauteur de plus de 9 m. Les vestiges antiques qui nous intéressent ici occupent la zone sud de la fouille, sur une surface de 300 m² et dans un bien meilleur état de conservation que la zone fouillée au nord. La profondeur des vestiges – qui affleurent en moyenne à 4 m du sol actuel pour les plus précoces -, l'étroitesse de l'emprise de fouille et la nécessité de réaliser des paliers de sécurité contre les murs mitoyens ont fortement réduit la marge de manœuvre des archéologues, spécialement dans le cas des niveaux les plus profonds.

L'importance des recoupements stratigraphiques entre les structures (fig. 15), avec en première ligne l'impact des fosses et des latrines médiévales sur l'habitat antique, a entravé la lecture du terrain et engendré des difficultés d'attribution chronologique des structures concernées à cause d'un brassage important du mobilier archéologique et du manque de mobilier antique en contexte (niveaux de sol et d'occupation pauvres en matériel, absence de remblais intermédiaires entre les différents états d'occupation, aplanissement des niveaux archéologiques antérieurs, dépose de certains sols, etc.).

LA CHRONOLOGIE DU SITE

La datation des vestiges découverts s'étend depuis la fin de la période gauloise jusqu'à l'époque contemporaine. Sur les neuf grandes phases d'aménagement mises en évidence, les quatre premières appartiennent à la période romaine.

La phase I débute vers le milieu du rer s. av. J.-C. Partiellement représentée compte tenu de l'exiguïté de l'ouverture, elle ne comporte que quelques indices de constructions en matériaux périssables aménagées dans le substrat crayeux, et surtout des structures relevant d'une activité d'extraction de craie⁷. Parallèlement, quelques fossés rectilignes peu profonds apparaissent comme les premières structures d'une délimitation spatiale qui évoluera peu par la suite, puisque certaines limites parcellaires ne se déplacent que de quelques centimètres entre le changement d'ère et l'époque moderne. La transition entre la phase I et la phase II, entre l'extrême fin du rer s. av. J.-C. et le premier quart du 11e s. apr. J.-C., est marquée par un

^{7.} Plusieurs caissons d'extraction de la craie superficielle altérée (craie jaune) et fossés d'extraction de la craie franche (craie blanche) viennent enrichir un corpus rémois déjà bien fourni (Péchart *et al.* 2020).

Fig. 14 - Reims, 6 rue Ponsardin: plan cumulatif des principaux vestiges (DAO: P. Huard, M. Cavé, Inrap).

hiatus relativement important que l'on discerne au travers de l'absence de mobilier du 1^{er} s. apr. J.-C. (surtout céramique et numismatique), mais également à la lecture de certaines séquences stratigraphiques complètes, dans lesquelles les niveaux attribués à la fin du 1^{er} s. av. J.-C. sont directement coiffés par ceux du 111^e s. apr. J.-C. Même le mobilier céramique résiduel du 1^{er} s. apr. J.-C. est absent du remplissage des structures plus récentes.

La phase II voit apparaître les premiers murs ; ils sont fondés en pierres calcaires jointoyées et suivent la même orientation que les structures antérieures. Ils appartiennent certainement à une première *domus* essentiellement renseignée par son mobilier « redéposé » dans les radiers des sols (exemple : dans les niveaux préparatoires des pièces A et C) et dans les remblais postérieurs (tesselles de mosaïques, enduits peints).

La demeure urbaine plus ancienne a probablement disparu entièrement avec la construction de la *domus* au cryptoportique au début de la phase III (fig. 16). L'analyse de la stratigraphie et l'étude du mobilier céramique ont permis d'attribuer l'édification de cette nouvelle *domus* à l'intervalle compris entre 110-120 et 150-160 apr. J.-C. Le mauvais état de conservation et le manque de mobilier archéologique associé n'autorisent pas un phasage très précis des modifications que cette demeure urbaine connaît.

Son essor se situerait dans la seconde moitié du III^e s. (phase IV), lorsque la partie semi-enterrée de la *domus* est transformée en simple portique. Ce second état de la *domus*, qui a induit le remblaiement de la galerie peinte pour parvenir à un rehaussement du niveau du sol et permettre ainsi la réalisation du péristyle, est à l'origine de la conservation d'un remarquable lot d'enduits peints fragmentaires (voir *infra*).

Au Bas-Empire, le site se trouve toujours en position *intra muros*, à quelques mètres seulement du rempart tardif. Contrairement aux attentes, ni le mur d'enceinte ni la rue intérieure qui le longe ne sont attestés dans l'emprise de fouille ; il est donc restituable au niveau de la rue Ponsardin, peut-être le long de son trottoir comme tend à l'indiquer la fouille des

Fig. 15 – Reims, 6 rue Ponsardin: coupe stratigraphique des vestiges de toutes périodes dans l'angle sud-ouest du site (DAO: Inrap).



Fig. 16 - Reims, 6 rue Ponsardin: plan de la domus. A, état avec cryptoportique; B, état avec péristyle (DAO: P. Huard, M. Cavé).

52-54 rue Cérès (52) (Berthelot, Billoin 1997; Chossenot et al. 2010, p. 275-276) et à l'image de la configuration rencontrée sur la fouille des rues Ponsardin-Diderot (48) (Rabasté dir. 2016). Par ailleurs, aucun indice véritable de la proximité du rempart n'a été décelé au 6 rue Ponsardin, par exemple : épais niveaux d'éclats de taille, préservation des vestiges du Haut-Empire sous la levée de terre intérieure au rempart, à l'instar des fouilles rue Cérès (52), rues Ponsardin-Diderot (48), rues Chanzy-Libergier (89), aux 58-68 rue Chanzy (82), rue de l'Université (81), au 20 rue de Contrai (79) et sur la fouille de la médiathèque (86), toutes rappelées dans Neiss, Sindonino 2004.

L'abandon du site daté entre 375-380 et 410-420 apr. J.-C. s'illustre par la destruction de la domus, le démantèlement d'une partie des fondations en pierre et le creusement de nombreuses fosses. Les indices archéologiques suggèrent une destruction plutôt violente et rapide, sans doute consécutive à un incendie (éléments architecturaux rubéfiés, incendie d'un plancher et de la charpente, nombreuses monnaies brûlées). Malgré cela, plusieurs indices tendent à indiquer que le site est encore occupé ou tout au moins fréquenté à l'extrême fin de l'Antiquité (traces de piétinement et de ruissellement sur les derniers niveaux de démolition, creusement d'un caniveau, installation d'un petit mur de soutènement pour les niveaux de remblais accumulés), peut-être dans le cadre d'une récupération des matériaux de construction échelonnée dans le temps. Cette dernière s'inscrit dans un processus plus global qui touche l'ensemble de la ville depuis la seconde moitié du IIIe s. jusqu'au premier quart du Ve s.

Une rupture importante s'opère entre la fin de l'Antiquité et le IX s., quand l'essentiel de l'occupation semble se matérialiser par des niveaux de terres noires (phase V). On suppose que les vestiges en dur se trouvent en dehors de l'emprise de fouille, qui n'est plus occupée, durant la phase VI, que par des fosses-dépotoirs et des latrines maconnées ou en pleine terre.

Il faut attendre la phase VII, entre la seconde moitié du xIV^e et le xVI^e s., pour observer une refonte totale du bâti. Au milieu du xIX^e s., la parcelle accueille les locaux de la maison de Champagne Werlé, actuellement Montaudon.

LA *DOMUS* ENTRE LE PREMIER QUART DU II^e S. ET LE MILIEU DU III^e S. APR. I.-C.

LES PIÈCES D'HABITAT

Les limites est et sud de la *domus* figurent dans l'emprise de fouille de la zone sud. Elle borde l'angle nord-ouest d'un carrefour de rues antiques restituées, mais nous ne disposons pas des liaisons entre les espaces de circulation et l'îlot et *de facto* du passage de la rue à l'habitation.

Le plan de l'habitation s'avère très incomplet : au nord d'une galerie semi-enterrée (espace GG'), six pièces (pièces A à F), dont la moitié sont recoupées par les caves de Champagne, s'organisent en deux rangées, à l'exception de la grande pièce nord-occidentale (pièce A) (fig. 16)⁸. La surface de cette pièce, supérieure à 30 m², évoque une grande salle de réception ou un *triclinium* dont il ne subsiste que l'*area* d'hypocauste recouverte



Fig. 17 – Reims, 6 rue Ponsardin : hypocauste à pilettes rondes sur hypocauste à pilettes carrées (cliché : M. Cavé).

de pilettes carrées. Il sera remplacé par un nouvel hypocauste sur pilettes circulaires dans un second état (fig. 17). La collecte de près de 400 éléments de roches à fonction ornementale dans les niveaux supérieurs de l'area suggère que le sol chauffé était pavé (plinthes et dalles de sol en calcaire blanc?). Les murs étaient probablement, eux aussi, plaqués de pierre (large registre de calcaire blanc rythmé par des panneaux quadrangulaires de calcaire noir dans la partie basse du décor?), comme l'indiquent la dizaine de trous d'ancrage présents sur les lits d'attente de certaines plaques de grandes dimensions et l'excellent poli de leur surface de parement. L'épaisseur d'autres fragments est si importante (4,20 et 7,20 cm), qu'ils tiennent plutôt d'aménagements au sol, de type marche ou banquette.

Les autres pièces ont plus fortement subi les conséquences des fosses et des latrines médiévales et modernes. L'altitude très basse et la composition des bétons de tuileau dégagés dans les pièces B et C plaident en faveur d'autres hypocaustes. Les sols des pièces voisines sont en craie pilée plusieurs fois rechargée et en terre battue (pièce E) ou en béton de chaux à inclusions de craie grossières sans tuileau (pièce F). Dans la pièce D, l'hypocauste un peu plus tardif et les niveaux postérieurs ont fait disparaître l'ensemble des niveaux de sol sous-jacents.

L'indigence du mobilier ne permet pas de renseigner la fonction des pièces. L'absence de seuils et l'altération des sols et des murs antiques empêchent également de détailler les voies de circulation entre les ailes de la galerie et les quatre pièces attenantes. Seul le meilleur état de conservation du mur qui ferme la pièce F et des sols qui la recouvrent exclut *a priori* l'existence d'une porte à ce niveau.

LA GALERIE SEMI-ENTERRÉE

La galerie n'est documentée que par son angle nord-est. L'aile nord (espace G), large de 3,10 m, est la mieux conservée et seule une petite partie de son retour (espace G') figure en limite est d'emprise. Son plan pourrait être quadripartite suivant les modèles méditerranéens bien connus en Gaule et comme le laisse sous-entendre la dispersion des éléments du décor peint dans plusieurs strates et sur toute l'étendue de la zone sud.

^{8.} Par commodité et pour faciliter un éventuel retour au rapport de fouille, nous avons préféré conserver la même dénomination des espaces.



Fig. 18 – Reims, 6 rue Ponsardin : enduits peints effondrés contre la paroi du mur sud de la galerie, vus vers le sud-ouest (cliché : G. Cabille, Inrap).

Aucun niveau archéologique témoignant de manière significative de la phase d'occupation au sein de la galerie n'est conservé. Les seuls niveaux relevés aux cotes altimétriques concordantes correspondent à des niveaux de piétinement ou de travail. En leur sein, la présence d'une croûte de chaux marquée par le négatif d'au moins cinq planches de bois provient vraisemblablement d'un bac de petites dimensions utilisé pour la conservation de la chaux éteinte⁹.

Les trois murs composant la galerie sont fondés en pierres calcaires liées au mortier de chaux. Ils mesurent 0,50 m de large en élévation et sont conservés sur, au maximum, 1,30 m de haut, fondations comprises. L'analyse des enduits peints, découverts non pas encore en place sur les murs, mais effondrés à leur pied, dans les niveaux de démolition (fig. 18), vient pallier les lacunes laissées par le mauvais état de conservation des structures antiques. La découverte d'un angle rentrant parmi les plaques d'enduits assemblées prouve que le lot découvert provient du parement du seul angle conservé de la galerie. Cet angle externe est couvert par un enduit formant un arrondi souligné par une bande blanche. Le remontage des plus grandes plaques et la compréhension du décor ont permis de reconstituer une grande part de l'architecture de la galerie et de son décor mural, sur

une hauteur d'environ 3 m. Les fragments appartenant au bas du décor présentent des empreintes irrégulières (moellons), tandis que ceux du haut conservent des empreintes en chevrons, sur lesquelles on observe des traces argileuses contenant des fibres végétales typiques d'une élévation en adobes.

La majorité des plaques recomposées provient de la moitié supérieure de la paroi, y compris le raccord avec le plafond. Celles illustrant le bas du décor sont les moins nombreuses et ne présentent pas de bourrelet de mortier caractéristique du raccord avec le sol, si bien que nous ignorons la hauteur de la plinthe, qui oscille en général entre 0,20 et 0,50 m. Des indices de bourrelet sont néanmoins visibles contre le ressaut de fondation du mur sud de l'aile principale de la galerie. Cela tend à indiquer que le sol de la galerie a été entièrement déposé en même temps que la base de la plinthe et avant l'arrachement des enduits muraux et leur accumulation au bas des murs. L'hypothèse d'un sol en béton de tuileau ou plus ouvragé en pierre (sol mosaïqué ou dallage) paraît la plus séduisante au regard de la présence de nombreux éléments de placage et blocs retaillés dans les couches de démolition antique et les fosses postérieures. L'étude des roches décoratives suggère d'ailleurs que la galerie pourrait disposer d'un décor polychrome plus riche encore que celui envisagé dans la pièce A.

L'un des apports majeurs de l'étude des peintures murales est sans aucun doute la mise en évidence d'au moins cinq soupiraux (Groetembril, Cavé 2018). Ces ouvertures ont pu être précisément localisées d'après le rythme de la composition et le principe de symétrie du décor (fig. 19). Chacune d'elles est disposée suivant un rythme soutenu avec un écartement de l'ordre de 0,84 m et percée à 0,40 m du plafond. Il s'agit d'une fenêtre de type soupirail avec appui incliné et tableaux obliques, réduisant l'ouverture extérieure et facilitant la diffusion de la lumière dans la pièce. Ce type d'aménagement évoque immédiatement la configuration d'un cryptoportique, vaste galerie semi-enterrée équipée de fenêtres hautes, puisant la lumière dans une cour centrale. L'embrasure intérieure de l'ouverture (côté pièce) est de 1,18 m de large sur 1,15 m de haut (fig. 20). L'embrasure extérieure mesure 0,50 m de large sur 0,64 m de haut. Les soupiraux sont traités en blanc et encadrés par des bandes rouge bordeaux doublées de filets intérieurs. Le centre des tableaux est orné d'un motif bleu suspendu par un nœud en coque.

Comme dans la plupart des cas en Gaule, les peintures sont organisées suivant une division horizontale en deux zones : une zone inférieure composée d'une plinthe et d'une partie basse compartimentée, et une zone médiane dont le champ principal est rythmé par des panneaux et des interpanneaux surmontés de compartiments longs et étroits. Ainsi, la composition débute, en bas de paroi, par une plinthe unie, vert foncé, surmontée d'une triple bande vert clair, ocre jaune et brune. Au-dessus, la partie basse présente une alternance de compartiments et d'intercompartiments. Les compartiments blancs reposent directement sur la triple bande et des petites colonnes noires les bordent latéralement. Très schématiques, ces colonnes sont couronnées d'un chapiteau matérialisé par deux traits horizontaux. Elles portent une sorte de plateau, traité en dégradé de rouge foncé et de rose, dont les petits côtés sont obliques pour créer une perspective et simuler une avancée, tel un podium en trompe-l'œil. Ces compartiments sont agrémentés d'un filet d'encadrement

^{9.} Ce modèle de bac à chaux est semblable à de nombreux exemplaires connus à Reims, mais souvent dans des contextes plus précoces comme rue de Pouilly (Stocker 2011, p. 75-76) ou ailleurs (Coutelas 2008). Sa localisation entre les murs de la galerie et sa position stratigraphique semblent indiquer son utilisation pour le chantier de construction de la *domus* et notamment l'édification de la galerie. La présence ponctuelle de chaux dans les niveaux de piétinement pourrait également indiquer l'existence d'aires de gâchage.

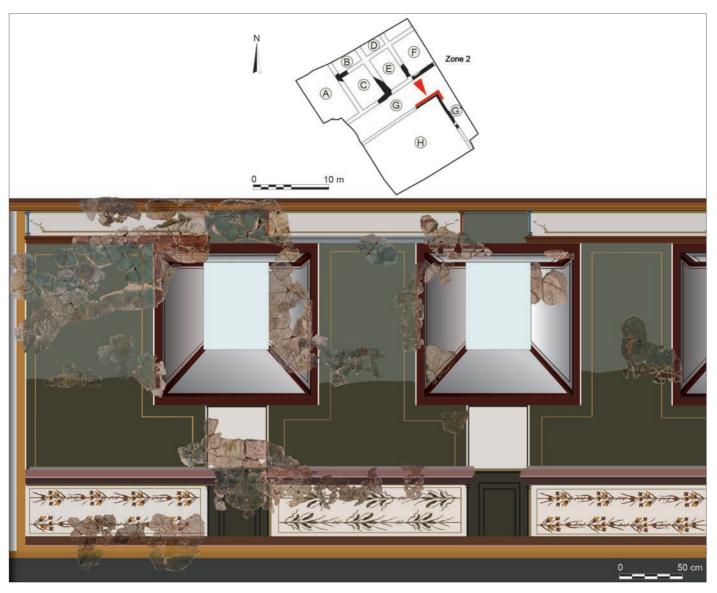


Fig. 19 – Reims, 6 rue Ponsardin : restitution du mur sud de la galerie peinte à partir de l'angle nord-est (restitution : J.-F. Lefèvre).



Fig. 20 – Reims, 6 rue Ponsardin : restitution du soupirail et des dimensions des embrasures (restitution : J.-F. Lefèvre).

intérieur rouge ocre et de tiges végétales horizontales ornées de bouquets de feuilles, qui sont de deux types différents. Plus sobres, les intercompartiments sont constitués d'un champ vert très foncé à deux filets noirs d'encadrement intérieur.

Au-dessus, l'organisation habituelle de la zone médiane, où alternent des panneaux verts et des interpanneaux blancs, est bouleversée par la présence des soupiraux. Les panneaux verts sont ornés sur trois côtés d'un simple filet d'encadrement intérieur ocre jaune qui suit les contours de la fenêtre en bordure des soupiraux. Au centre, des figures volantes en vignette, probablement des Amours, animaient le champ vert. Ces motifs peints en rehaut sont malheureusement difficilement lisibles. Coupés par les ouvertures, les interpanneaux sont réduits à un petit compartiment blanc, large d'environ 0,50 m, flanqué d'un double filet ocre jaune et marron. On n'y trouve pas l'habituel candélabre, mais un objet énigmatique de forme allongée et en position oblique (peut-être un instrument de musique dans une évocation dionysiaque ?) suspendu par des rubans, motif adapté à ce type de module.

Les panneaux sont couronnés par des entablements traités alternativement en dégradé de rouge ou de bleu qui portent à leur extrémité des petites colonnes bordant de longs compartiments à fond blanc. Sur le fond blanc, des animaux opposés (dauphin ou griffon) sont peints sur une ligne de sol verte, ornée aux extrémités d'une touffe d'herbe rapidement esquissée (fig. 21). Les intercompartiments verts sont parfaitement dans l'axe des soupiraux et des interpanneaux. Ils sont ornés d'objets suspendus (corne à boire) par un ruban.

Les plaques restituées pour le parement du mur de l'aile orientale révèlent qu'il s'agit, contrairement à son retour, d'un mur aveugle. La composition y est néanmoins identique à celle des murs percés, mais l'absence d'ouvertures permet de développer le décor des interpanneaux de manière plus classique. Ceux-ci accueillent sur fond blanc un motif de candélabre à hampe centrale, qui se termine par un petit vase d'où sort un culot d'acanthe donnant naissance, un peu plus haut, à une représentation d'un Dionysos portant une peau de panthère repliée sur l'avant-bras droit. Ils sont bordés par des filets intérieurs verticaux rouge bordeaux et des colonnettes dorées ornées en haut d'une boule, puis d'un petit plateau sommital qui porte l'entablement couronnant les panneaux verts.

Les motifs figurés sont de qualité et leur mise en œuvre soignée, mais c'est surtout le choix du pigment vert¹⁰, dont l'usage est peu répandu pour les fonds, qui traduit l'appartenance du commanditaire à une élite urbaine privilégiée. En effet, le vert en tant qu'aplat sur une grande surface est peu employé, aussi bien en Italie¹¹ que dans les provinces¹², les peintres

antiques choisissant d'ordinaire le noir, rouge, jaune ou blanc. L'attribution de ces décors au début du rer s., à la seconde moitié du rer s., à la première moitié du res s. et au règne des Sévères semble refléter une utilisation ponctuelle plutôt que généralisée. La répartition sur tout le territoire de la Gaule confirme qu'il ne s'agit pas d'une mode régionale. Les raisons qui expliquent pourquoi ces pigments sont si peu employés pour les fonds sont assurément multiples : choix culturel, coût d'approvisionnement, contraintes techniques – puisque nous savons que ce pigment présente une texture difficile d'application et n'adhère pas de façon uniforme à l'enduit.

Le remarquable lot d'enduits peints découvert rue Ponsardin apparaît donc comme l'un des exemples rémois les plus emblématiques de l'adaptation du décor à l'architecture. En outre, il est possible que le décor peint et la position des soupiraux répondent à l'architecture de la galerie et à l'agencement des pièces, comme c'est couramment le cas. La position des soupiraux, restituée grâce à l'étude des enduits peints, pourrait ainsi coïncider avec l'emplacement des ouvertures donnant accès aux pièces situées au nord de la galerie. Nous proposons donc de placer les portes des pièces C et E en position centrale (ou presque) par rapport à la largeur de chaque pièce et face à l'un des soupiraux (fig. 22). Autre particularité, le décor peint de la galerie de la rue Ponsardin présente une cohérence entre la composition, la paroi et ses ouvertures. Contrairement à de nombreux décors, celui-ci n'est pas introduit arbitrairement. Le décor linéaire des baies s'intègre parfaitement dans la structure décorative générale et il respecte parfaitement l'architecture des parois. La documentation archéologique est en revanche plus indigente en ce qui concerne l'espace que donne à voir les soupiraux.

ESPACE EXTÉRIEUR ET PROBLÈME D'HUMIDITÉ

Les soupiraux de la galerie s'ouvrent sur un espace extérieur (espace H) qui ne conserve aucune trace évidente d'aménagements. Plusieurs indices – l'absence d'enduit contre les murs qui l'encadrent, l'absence de sol construit et la présence d'une couche de limon brun noir homogène de type terre végétale – semblent aller dans le sens d'un jardin d'agrément plutôt qu'une cour de service ou simplement l'entrée officielle de la maison depuis la rue. Parmi les remblais qui recouvrent le niveau organique, le dernier correspond à la destruction du décor peint de la galerie. Même s'il est tentant d'imaginer que le décor de la galerie, avec ses tiges végétales horizontales ornées de bouquets

verts et blancs séparés par un candélabre campaniforme (10 apr. J.-C.). Dans une salle thermale de la villa de Saint-Laurent-d'Agny (Rhône), des panneaux verts et des interpanneaux noirs scandent la paroi (début du 1er s. apr. J.-C.) (Leperlier 2012). À Nîmes (Gard), parking Jean-Jaurès, trois pièces étaient ornées de décors composés de panneaux vert azuré : la salle 3, datée du troisième quart du 1er s. et la salle 16, appartenant à la domus du 11e s., où le vert est bordé d'une bande rouge vermillon (Boislève et al. 2011, p. 54 et p. 61-62). Cette composition se retrouve également sur la paroi du Globe à Vienne (Isère) (II^e s.), dans la *villa* de Wetzikon-Kempten (Suisse) (70-80 apr. J.-C.) (Hoek et al. 2001, p. 6-8). À Amiens, rue de l'Oratoire (Defente 1995), la zone médiane présente une composition inverse : les panneaux sont rouges et ce sont les interpanneaux qui sont vert bleuté (11e s. apr. J.-C.). C'est aussi le cas sur l'ensemble A8 de la villa des Châteliers à Paisay-Naudouin-Embourie (Charente) (1^{er} s.) (Carrion i Masgrau 2012, fig. 7), dans le temple de Champlieu (Oise) (seconde moitié du 1er s.) (Barbet 2008, p. 101), dans la villa Oberweningen (Suisse) (début du IIe s.) (Dubois 2012, p. 234-235).

^{10.} Comme l'a montré François Delamare, pour la période romaine, ce sont les terres vertes qui sont utilisées comme pigment pour les peintures murales (les glauconies, céladonites et chlorites) (Delamare 1987).

^{11.} À Pompéi, les exemples de décors monochromes verts sont rares, puisque seuls trois décors sont répertoriés sur toute la ville : dans l'æcus 11 et le caldarium 48 de la maison du Ménandre et dans le procæton de la villa des Mystères (Santoro 2007).

^{12.} Voir Groetembril 2021. En Gaule, on connaît seulement une douzaine de décors où les panneaux sont traités dans cette tonalité. C'est le cas dans la maison de Muranus à Reims, où des panneaux vert céladon alternent avec des panneaux rouge vermillon, séparés par un interpanneau noir (10-15 apr. J.-C.) (Coupry, Groetembril 2001; Allag, Groetembril 2003, p. 49-53). À Lyon, rue des Farges, le premier décor du *tablinum* B montre une alternance de panneaux

Fig. 21 – Reims, 6 rue Ponsardin : restitution du décor à partir de l'angle nord-est de la galerie (restitution : J.-F. Lefèvre).

de feuilles dans les compartiments de la zone inférieure, fait écho à la végétation présente à l'extérieur, comme dans la *villa* d'Oplontis, la présence de végétaux dans les décors peints est habituelle et correspond au goût des Romains et, surtout, les soupiraux ne servent pas à voir dehors. L'ouverture de soupiraux

sur un espace extérieur privatif est assez rare en Gaule. Dans la plupart des cas, ils donnent sur une rue, comme le montrent les 18 cas de figure sur 21 pris en compte par C. Allag dans son étude consacrée aux ouvertures et embrasures (Allag 2011, p. 567-577).

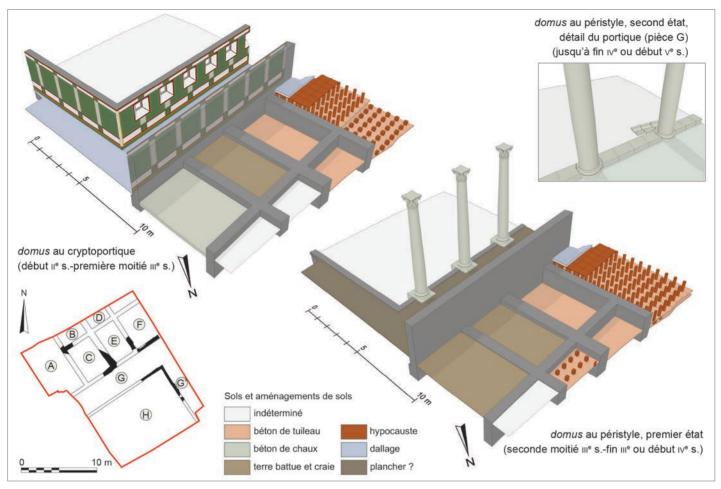


Fig. 22 – Reims, 6 rue Ponsardin: restitution architecturale partielle des deux phases de la domus (restitution: B. Marié, Inrap).

Toutes les plaques du bas de la paroi du mur percé d'ouvertures témoignent de la réfection généralisée de la partie inférieure du décor, avec l'application assez grossière d'un nouvel enduit, l'ancien ayant été gratté préalablement. La tonalité des fonds verts passe d'un vert bleuté très lumineux à un vert sombre. Pour autant, le pigment utilisé, à savoir une terre verte à base de céladonite, reste le même, comme l'a démontré l'analyse des pigments du décor d'origine et de sa réfection confiée au laboratoire des polychromies de l'IRPA (Institut royal du patrimoine artistique, Bruxelles) (Sanyova 2015). Il semble que la mise en œuvre soit responsable de cette différence de tonalité. Pour le décor original, la couche verte est régulière, appliquée directement sur l'enduit. Sa texture composée de petits nodules de terre verte et de fins grains de bleu égyptien semble soigneusement préparée. En revanche, pour la réfection, la couche verte est irrégulière (en zigzag) et assez grossière, composée de gros nodules de terre verte et de rares grains de bleu. En outre, une sous-couche brunâtre a été posée pour faciliter l'application du pigment vert que l'on sait peu malléable et, en même temps, en a nuancé la tonalité.

Ce type de travaux est symptomatique non pas d'un problème mineur d'humidité de bas de mur, mais bien d'un problème récurrent, caractéristique des espaces semi-enterrés, dont les parements extérieurs des murs sont en contact avec la terre et donc exposés aux infiltrations des eaux de ruissellement. Le positionnement de la reprise de mortier sur la paroi est aussi un précieux indicateur pour évaluer le niveau du sol de l'espace

extérieur. Il peut être approximativement restitué 1,60 m plus haut que le niveau du sol de la galerie.

Comme l'évoque Jean-Pierre Adam (1995, p. 186), la situation enterrée des cryptoportiques les rend particulièrement vulnérables à l'humidité, surtout lorsque les parois sont enduites et décorées. Vitruve recommande d'ailleurs la création d'un vide sanitaire entre le mur qui retient les terres et le mur du cryptoportique; comme il en existe derrière les murs des cryptoportiques des *fora* de Reims et de Bavay.

LES CRYPTOPORTIQUES EN GAULE ROMAINE

Les cryptoportiques de *forum* sont bien connus en Gaule romaine avec les exemples encore en élévation de Reims, Bavay ou Arles. Leurs décors y sont blancs et sommaires, mais on y perçoit pourtant une relative recherche ornementale (Vibert-Guigue 2011). L'une des niches du cryptoportique du *forum* de Reims, dégagée en 1983 afin de libérer un accès, avait gardé sa décoration sur sa partie inférieure. Il s'agit d'un décor simple à fond blanc (Allag 1985, p. 15-16; Balmelle 1990, p. 17-18). Les deux zones, médiane et basse, sont séparées par une bande ocre rouge sur laquelle apparaît un graffiti (non déchiffré). Le grand panneau rectangulaire blanc, limité par un filet noir, est encadré par deux panneaux étroits à filets rouges. Il est possible qu'il y ait eu un décor sur ces deux panneaux latéraux, mais les fragments subsistant ne nous permettent pas de

l'affirmer. En partie basse, les compartiments correspondants sont encadrés de filets noirs. Celui du centre comporte un décor en forme de M, qui pourrait rappeler une guirlande schématique, ou un simple ruban accroché au filet horizontal supérieur. Un médaillon occupe le centre. On note la sobriété des lignes et la simplicité des couleurs qui semblent assez classiques dans un édifice public. Sur un des piliers apparaissent encore des traces d'enduit blanc et les soubassements conservent en plusieurs endroits des plaques d'enduit peint de couleur rouge. Il semblerait donc que l'ensemble des murs et des piliers du monument aient été revêtus d'enduits peints. En outre, l'appareillage avec joint non lissé de moellons présentant une face apparente irrégulière, laisse supposer qu'il comportait un revêtement, dans la mesure où ce traitement facilitait l'accrochage de l'enduit.

Les cryptoportiques attestés en contexte d'habitat privé sont en revanche beaucoup plus rares. On en connaît cependant quelques-uns dans de belles villae comme à Meikirch, dans le canton de Berne en Suisse (fin du IIe s.) (Fuchs et al. 2004) et à Buchs, dans le canton de Saint-Gall (milieu IIIe s.) (Broillet-Ramjoué et al. 2004), ou à Liège (IIe s.) (Henrard 2008). Dans ces architectures rurales, le cryptoportique n'est constitué que d'une seule aile, située sous la galerie de façade du bâtiment principal. Pour les domus, il faut se tourner vers la Campanie ; on citera, entre autres, la maison du Cryptoportique à Pompéi (I, 6, 2-4), datée de 40-30 av. J.-C., où le cryptoportique est constitué de quatre ailes. Dans tous les cas, les décors sont remarquables : des scènes figurées narratives à Meikirch, d'élégantes guirlandes associées à des candélabres végétalisés à Buchs, et un décor raffiné de deuxième style, agrémenté d'une frise à tableaux iliaques et d'un impressionnant plafond en stuc à Pompéi. L'exemple de Reims peut d'ailleurs être rapproché de celui de Pompéi pour sa forme architecturale à plusieurs ailes et pour sa localisation en contexte urbain. Il semble qu'à ce jour ce soit le seul exemple de cryptoportique en contexte d'habitat privé urbain connu en Gaule. Des cryptoportiques privés datés du 1er s. apr. J.-C. sont également connus dans le nord de l'Italie. L'exemple de Vicence est composé de trois ailes qui passaient sous le péristyle de l'habitation et qui s'ouvraient sur un jardin d'agrément via des fenêtres évasées. Le cryptoportique de Sirmione appartient quant à lui à une vaste villa maritime construite sur la rive sud du lac de Garde (Basso, Ghedini 2003, p. 305-337).

LA DÉMOLITION DU CRYPTOPORTIQUE ET LA MONUMENTALISATION DE LA DOMUS

À partir de la seconde moitié du III^e s. apr. J.-C., la galerie de la *domus* est transformée en portique, impliquant de profondes transformations tout en lui conférant sans doute un aspect plus ostentatoire. Un grand projet urbanistique est également à l'œuvre sur le site de la rue Saint-Symphorien (50) (Sindonino dir. 2016), au tournant des III^e-IV^e s., lorsque des thermes sont édifiés à l'emplacement d'une *domus* rasée pour l'occasion. Rue Ponsardin, la transition vers une *domus* à colonnade mêle des niveaux archéologiques relevant à la fois du démantèlement de la galerie semi-enterrée (récupération des dallages, dépose des peintures murales, écrêtement des élévations des murs, etc.) et de nouvelles constructions (rehaussement du niveau du sol par accumulation des remblais issus de la démolition, aplanissement

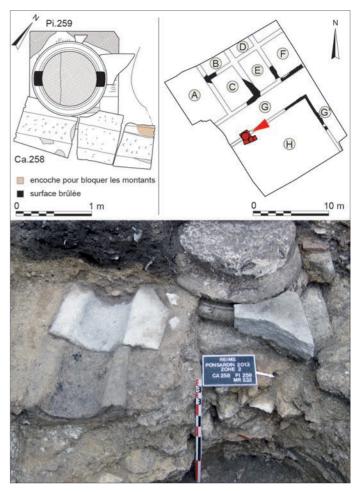


Fig. 23 – Reims, 6 rue Ponsardin: base attique, blocs de stylobate et caniveau (cliché: M. Cavé; DAO: V. Brunet-Gaston, Inrap).

et compactage pour assurer une assise stable, couches d'éclats de taille, renforcement des fondations, etc.).

L'agencement des pièces (enfilade de pièces en partie nord et au moins deux ailes perpendiculaires se développant autour d'un espace quadrangulaire en partie sud) reste dans l'ensemble inchangé et les seules modifications significatives consistent en la pose de nouveaux sols (en mortier de tuileau avec bourrelet d'étanchéité et en craie avec incrustations de petits fragments de terre cuite) ou l'ajout d'équipements (hypocaustes et foyercheminée rectangulaire ouvert à muret en hémicycle).

Des bases de colonnes attiques sont érigées sur le soubassement du mur, devenu stylobate, qui séparait la galerie semienterrée de l'espace extérieur (fig. 23) ; cette transformation nécessite, entre autres, l'adaptation de la toiture et du système d'évacuation des eaux pluviales. L'unique base attique découverte en place se trouve dans l'axe du mur est de la pièce A. Son diamètre de 0,73 m laisse supposer un ordre de 7 m de haut environ si l'on admet qu'il s'agit bien d'un ordre corinthien ou composite (fig. 24). Un bloc de stylobate reposait également sur le soubassement de l'ancien mur aveugle de la galerie. Le portique sur mur-bahut a un entraxe de 3,40 m de large. Il est habituel que cette dimension soit équivalente à l'entraxe des colonnes, or la position de la base de colonne sur dé de stylobate, située à 8,70 m de l'angle du portique, nous donne un espace assez important (environ 4,30 m). Cependant, compte tenu de la hauteur estimée des colonnes (environ 7,30 m), l'ensemble devient homogène

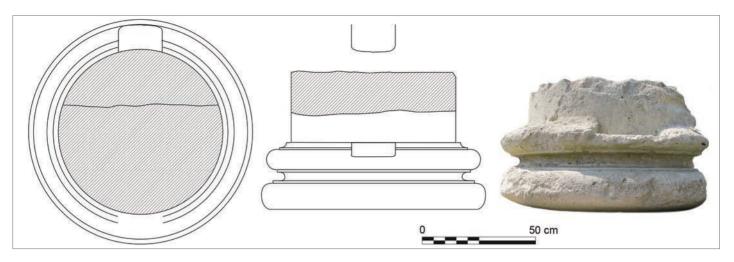


Fig. 24 – Reims, 6 rue Ponsardin : base attique (cliché et DAO : V. Brunet-Gaston).

et on obtient même une proportion de deux carrés superposés entre les colonnes, soit un entrecolonnement de 3,60 m environ. La découverte de quelques éléments en bois carbonisés, sur une surface plane de près de 1 m de long au même niveau que le sommet du bloc de stylobate qui supporte la colonne, semble indiquer que le sol du péristyle était revêtu d'un plancher.

Dans un deuxième état, le stylobate est additionné d'un caniveau en pierre qui requiert son rehaussement (d'environ 0,26 m pour ne pas être gêné par la moulure de la base) et la base attique est fendue d'une feuillure. Les blocs du stylobate et du caniveau qui entourent la base attique sont taillés de façon à s'accoler à la moulure de la base et former une surface plane à la hauteur du haut du tore supérieur. La technique employée, spécialement le fait que le stylobate masque et noie en grande partie les tores de la base de colonne, prouve que cette modification est bien postérieure à la mise en place de la colonnade. Il est en revanche difficile d'évaluer le temps écoulé entre les deux opérations. Le caniveau assure la récupération des eaux pluviales qui s'écoulent contre la pente de toiture du portique et sont évacuées vers la cour ou le jardin de la *domus* (espace H). Il est peut-être en lien avec une structure qui ornait la cour.

Bien qu'aucune trace de bois carbonisé ou de pièces métalliques n'ait été relevée dans les deux entailles situées en vis-à-vis de la base attique, il semble que l'entrecolonnement était fermé par des panneaux mobiles ou fixes. En l'absence d'élévation (surtout des chapiteaux), conservée en place ou non, on ignore si les parties hautes du dispositif comportaient, comme c'est souvent le cas, le même type de feuillures pour des panneaux qui auraient épousé toute la hauteur de la colonne et auraient donc permis une obturation complète. Il est fréquent d'observer des panneaux pas plus hauts que les deux tiers de la hauteur des fûts (Vipard 2003). Le fait que le bloc stylobate installé contre la moulure de la base et devant la feuillure ne soit pas rainuré dans le même axe plaide plutôt en faveur d'un dispositif léger (simples écrans en bois amovibles pour s'adapter aux conditions météorologiques ?). Une encoche devait permettre de fixer les supports des panneaux dans le prolongement des feuillures, par exemple au centre de l'entrecolonnement, comme c'est le cas sur le premier péristyle de la domus de Vieux-la-Romaine (Calvados), aménagé vers 170-180 et agrandi au début du IIIe s. (Vipard 2003). La faible quantité et l'hétérogénéité des fragments de verre à vitre antiques collectés sur le site évoquent davantage des éléments épars plutôt qu'un vitrage qui aurait garni les châssis en bois.

Dans un troisième et dernier état malheureusement mal documenté, la colonne est abattue et la base attique est retaillée. La partie supérieure accueillant le fût lisse comporte effectivement une cassure en saillie qui doit approcher la hauteur d'assise initiale du bloc. Elle est grossièrement aplanie au pic ou à la grosse pointe. Cette dernière modification de l'agencement intervient vraisemblablement juste avant l'incendie de la *domus* au cours du troisième quart du III^e s. (toiture incendiée effondrée, mobilier rougi ou noirci). L'impact des aménagements postérieurs nous empêche d'établir si certaines pièces sont abandonnées plus tôt.

SYNTHÈSE

La fouille de plusieurs grandes demeures antiques dans le quart sud-est de la ville du Haut-Empire, dans un secteur limité par le *forum* à l'ouest, le *decumanus maximus* au nord et le rempart tardif à l'est (voir *supra*, fig. 3, p. 173), permet quelques observations en termes d'évolution et de composantes architecturales. Le site de la rue des Marmouzets (54) (Neiss 1979; Balmelle, Neiss 2003, p. 66-67) appartient d'ailleurs au même îlot antique que celui du 6 rue Ponsardin. Les murs relevés sur ces deux sites suivent des axes concordants; pour autant, l'absence de cohérence entre les plans et la distance relativement importante qui les sépare (environ 60 m) plaident en faveur de deux *domus* distinctes.

Rue Ponsardin et rue Eugène-Desteuque, l'habitat antique évolue de manière assez analogue ; les deux sites témoignent à la fois d'une continuité de l'occupation durant toute l'époque antique, avec un maintien global de la distribution des espaces, et d'un profond dynamisme dans les choix architecturaux et décoratifs qui se manifeste très tôt (dès les premiers temps de l'Empire) et jusque très tard (peu de temps avant leur désaffection à la fin de l'Antiquité).

L'abandon de l'habitat en matériaux périssables pour l'adoption des techniques de construction méridionales est rapide. La généralisation de leur emploi (exemple : les sols en *opus signinum* décorés de croisettes en tesselles noires et blanches de la rue Eugène-Desteuque et de la rue Saint-Symphorien [50], voir Sindonino dir. 2016, 1, p. 112) s'opère sur moins d'une géné-

Non loin de là, l'occupation augustéenne de la rue Saint-Symphorien (50) (Sindonino dir. 2016) est aussi particulièrement riche, avec la présence sur au moins 500 m² d'un grand édifice doté d'une pièce de réception de plus ou moins 60 m² et daté du I^{er} s. apr. J.-C. avant sa destruction par un incendie au début du II^e s. Une *domus* est alors aménagée sur les ruines de l'édifice ; elle comprend plusieurs pièces thermales et des espaces extérieurs. L'absence d'un bâti en dur du 1er s. apr. J.-C. sous-tend que le site de la rue Ponsardin est vraisemblablement l'un des moins bien conservés (et peut-être l'un des plus profondément remaniés ?) avec celui des 52-54 rue Cérès (52) (Berthelot, Billoin 1997; Chossenot et al. 2010, p. 275-276), par comparaison avec les fouilles des rues Eugène-Desteuque, Saint-Symphorien (50) et Voltaire-Ponsardin (51) (Rolin 1995; Chossenot et al. 2010, p. 164-165), comme l'illustre la préservation de deux mètres d'élévation de murs rue Eugène-Desteuque et rue Saint-Symphorien (50).

Les conditions de vie dans les *domus* des rues Eugène-Desteuque et Ponsardin ne cesseront de progresser au cours des siècles. Dans les deux cas, les travaux mis en œuvre sont de grande ampleur, minutieux et supposent une planification (démantèlement de l'habitat précoce, remploi des matériaux de construction exploitables, recyclage des déchets de démolition et de construction, etc.). Rue Eugène-Desteuque, la taille des pièces s'accroît dans la *domus* à la Rosace, tandis que le caractère ostentatoire de celle de la rue Ponsardin est encore plus prégnant dans son état avec péristyle lorsqu'elle connaît son apogée dans

la seconde moitié du III^e s. (aménagement de sols raffinés et d'hypocaustes, signes d'un luxe qui ne faiblit pas), à l'instar de certaines *villas* à la campagne et d'au moins une *domus* fouillée sur la place de la République (secteur 3, zones A et E) en amont des travaux du tramway de Reims (Pilliot, Cavé, *in* Sindonino *et al.* 2022). On ne manquera pas de relever une certaine contradiction entre la richesse qui se dégage de ces dernières demeures et la brièveté de leur occupation.

Qu'il s'agisse du site de la rue Eugène-Desteuque ou de celui de la rue Ponsardin (encore davantage dans la domus au Péristyle par rapport à l'état antérieur avec cryptoportique ?), l'habitat s'organise autour d'un espace extérieur qui transparaît comme un élément structurant majeur (Sindonino dir. 2005, 1, p. 64). Le maintien d'une cour au même emplacement est attesté dans les deux domus successives de la rue Eugène-Desteuque et de la rue Ponsardin, sans diminution de sa surface dans le temps à laquelle aurait pu conduire l'empiétement des pièces d'habitat. Avec ses pièces à vivre et de réception aménagées autour d'un espace découvert central, la maison au Mercure de la rue Eugène-Desteuque, construite au début du 1er s. apr. J.-C., est un des premiers exemples assez complets de maison à pseudo-atrium (Brulet 1990, p. 74) qui s'inspire du plan des maisons méditerranéennes (Gros 2001, p. 22). On trouve notamment ce type d'organisation, même si le dispositif avec cour et plus rare qu'avec atrium, dans la maison XII de Glanum à Saint-Rémyde-Provence (Bouches-du-Rhône) (Gros 2001, p. 146-147), qui date du milieu du rer s. apr. J.-C. Faut-il voir dans la présence de cette cour l'adaptation locale du mode d'organisation des domus à atrium? Il semblerait, par ailleurs, que la cour ait rempli au moins ponctuellement une fonction domestique, déduite de la présence dans son emprise d'une cave et d'un foyer culinaire. La présence de plusieurs cours est également répandue en intérieur d'îlot, au sein d'habitats plus modestes, comme sur les sites des rues Gambetta (78) (Berthelot et al. 1993) et de Venise (77) (Rollet et al. 2001), où rattacher chaque cour à une habitation reste malheureusement délicat.

Aucun portique n'est attesté rue Eugène-Desteuque, mais les *domus* avec des cours à péristyle sont fréquentes à Reims, comme rues Chanzy-Libergier (89) dans la maison au Poisson puis la maison à la Pergola (Neiss 1984a; Berthelot, Neiss 1985, p. 45-51; Balmelle, Neiss 2003, p. 76-77), au 57 rue des Capucins et 14-20 rue Boulard (92) dans la maison au Bélier (Balmelle 1995; Balmelle, Neiss 2003, p. 82) (voir *supra*, fig. 2).

Plusieurs *domus* rémoises suivent un schéma identique caractérisé par les différentes pièces d'habitation qui s'articulent autour d'une cour centrale à portique. Seule la *domus* située au 52 rue des Capucins, à l'angle de la rue Boulard (92) (maison au Jardin), semble s'en éloigner avec un agencement évoquant un *atrium* et son *impluvium* du côté de l'entrée de la maison et un jardin clos à l'arrière (Balmelle, Neiss 2003, p. 73; Neiss 2010b, p. 83).

La présence d'un portique a été observée, mais en l'absence de cour, sur le site des rues Voltaire-Ponsardin (*51*) (Rolin 1995; Chossenot *et al.* 2010, p. 164-165), où six grosses dalles calcaires et un fragment de colonne sont conservés en place. Rues Chanzy-Libergier (*89*), c'est l'angle d'une cour à péristyle qui a été dégagé au sein de la maison à la Pergola occupée dans le courant du II° s. et jusqu'à la fin du III° s. Celle-ci remplace une première habitation construite au I° s. apr. J.-C. et abandonnée au II° s. Les bases de colonne sont installées sur un mur stylobate et

^{13.}La découverte de fragments de base de colonne remployés dans un mur d'un état ultérieur montre bien l'adoption de décors de tradition italique à Reims (Sindonino dir. 2005, 1, p. 37).

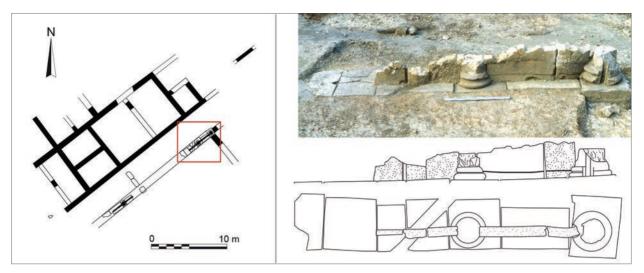


Fig. 25 – Reims, angle des rues Libergier et Chanzy (fouille de 1983-1984) : colonnade dont les bases reposent sur un stylobate, des engravures servent à bloquer les orthostates (cliché : F. Berthelot, SRA Champagne-Ardenne ; DAO : F. Moiret).

des panneaux en pierre viennent occulter les entrecolonnements (fig. 25). Des pièces revêtues de mosaïques et des bassins ont également été trouvés sur le site.

Si l'on s'intéresse au statut des sites, les domus au Cryptoportique et au Péristyle du 6 rue Ponsardin viennent s'ajouter à la liste des grandes demeures richement ornées découvertes à l'intérieur du périmètre de la ville tardive. Les décors peints appliqués, datés dès l'époque augustéenne et jusqu'à la dynastie des Sévères, sont dignes des belles demeures campaniennes (composition soignée et choix de pigments rares). Dans notre cas et celui des rues Eugène-Desteuque, Saint-Symphorien (50) et Voltaire-Ponsardin (51), la localisation entre le forum, le decumanus maximus et l'enceinte tardive constitue peut-être une position privilégiée dans la ville antique, même si l'habitat fouillé sur l'intérieur immédiat de l'oppidum, dans le secteur du boulevard de la Paix (44, 47) et de la rue des Moissons (42), compte lui aussi son lot de domus abondamment équipées et décorées (hypocaustes, peintures murales, mosaïques, dallages).

Le mobilier remarquable mis au jour sur ces sites est relativement pauvre quantitativement et qualitativement. Il donne une image assez déformée du rang social des occupants, en contradiction avec la richesse architecturale et ornementale des pièces.

L'étude de l'ichtyofaune collectée rue Eugène-Desteuque vient enrichir les données sur les pratiques alimentaires au sein de l'habitation antique, notamment en les comparant avec celles en vigueur au début de l'époque médiévale.

Que ce soit rue Eugène-Desteuque ou rue Ponsardin, aucun élément ne démontre la présence d'une partie dédiée à l'artisanat et au commerce, malgré la configuration des sites en façade de rues antiques. Les activités artisanales de mise en valeur des matières animales ne sont par exemple représentées que de manière indirecte, par quelques restes osseux sciés issus de l'étape préliminaire de récupération de la matière première et rejetés dans des fosses. L'imbrication de l'habitat avec des espaces destinés à des activités artisanales et domestiques ne semble pourtant pas rare, à l'instar de la fouille du complexe aqualudique sur les anciens terrains du Sernam, où des fours de verrier jouxtent des pièces de réception (Cavé dir. à paraître a), sans qu'il s'agisse d'une vocation artisanale tardive du lieu au moment de l'abandon du site. Des ateliers de bronziers et de

verriers sont mentionnés rue des Marmouzets sur le site de la chambre de commerce et d'industrie (54) (Neiss 1979), entre le site de la rue Eugène-Desteuque et celui de la rue Ponsardin, mais les datations proposées excluent *a priori* leur contemporanéité avec la *domus* édifiée vers le début du 11^e s.

Nous sommes vraisemblablement face à des résidences privées plutôt que des édifices publics, mais établir une hiérarchie entre ces demeures reste ardu. Rue Saint-Symphorien (50), à l'aube du 1ve s. (période 3), les dimensions réduites des pièces organisées autour de la grande salle absidiale de près de 10 m de long accréditeraient plutôt l'hypothèse de thermes privés appartenant à un habitat aisé du centre-ville. Cependant, la densité de bassins et d'hypocaustes sur le site et dans la parcelle voisine correspondant au diagnostic de l'îlot Saint-Symphorien (Berthelot 1986; Chossenot *et al.* 2010, p. 176-177) et les dimensions importantes des maçonneries pourraient aussi indiquer un complexe thermal public (Sindonino dir. 2016, 1, p. 125).

* *

Cette courte présentation de deux sites rémois ayant livré de riches domus urbaines met en lumière tout l'intérêt qu'il y aurait à proposer une synthèse sur les maisons de l'élite urbaine découvertes depuis les années 2000 dans le quart sud-est de la ville du Haut-Empire. Sur certains de ces sites localisés sur les abords immédiats de l'enceinte tardive, la poursuite de l'occupation jusqu'à la fin du IVe s. voire le début du Ve s., avec de surcroît des cas de restructurations substantielles de l'habitat postérieures au milieu du IIIe s. (exemple : au 6 rue Ponsardin et rues Marie-Stuart et Diderot ([49], dans Neaud dir. à paraître), soulève la question du devenir de ces sites avec l'édification de l'enceinte tardive. Ainsi, comment la demeure du 6 rue Ponsardin peut-elle continuer à être habitée et entretenue alors que les hypothèses de restitution du tracé et de l'architecture de l'enceinte montrent qu'elle devrait se situer sous la levée de terre ? La datation de l'enceinte doit-elle être révisée ? La réponse à ces problématiques passe nécessairement par une reprise et une homogénéisation des données, de manière à pouvoir définir les modalités d'insertion dans le tissu urbain et les grandes phases d'évolution de ces domus.